



**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC**  
**D'ELIMINATION DES DECHETS**



# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES .....</b>	<b>Page 13</b>
<b>LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES .....</b>	<b>Page 18</b>
<b>LA COLLECTE DU VERRE .....</b>	<b>Page 25</b>
<b>LA COLLECTE DES BIODECHETS .....</b>	<b>Page 28</b>
<b>LA COLLECTE EN DECHETTERIE .....</b>	<b>Page 30</b>
<b>LA COLLECTE DU TEXTILE .....</b>	<b>Page 36</b>
<b>COLLECTES et OPERATIONS SPECIFIQUES .....</b>	<b>Page 38</b>
<b>PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION .....</b>	<b>Page 40</b>
<b>INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>Page 58</b>
<b>MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>Page 66</b>
<b>ANNEXE 1 : Projet SLGDO .....</b>	<b>Page 67</b>
<b>ANNEXE 2 : Revue de Presse .....</b>	<b>Page 79</b>

## SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS

### Contexte LOCAL :

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, par l'inter la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population municipale de **27 563 habitants (population municipale N+1 au 1<sup>er</sup> janvier 2021)** sur un territoire de **1 237 km<sup>2</sup> (selon l'INSEE)**.

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

### Population :

Année	Population municipale N+1
1996	29 537
2000	28 536
2005	29 993
2010	28 386
2015	27 921
2016	27 823
2017	27 618
2018	27 606
2019	27 583
2020	27 563

Selon les chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 563 habitants au lieu de 27 583 habitants (en 2019) **soit une baisse de 0,07 %**. En 10 ans la population a baissé de 2,98 %.

La population est composée de 13 170 foyers (INSEE 2020) composés de 2 personnes en moyenne.  
**12 000 personnes environ vivent dans les bourgs.**

**15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.**

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (37 % a 60 ans et plus).

Enfin, on observe globalement une tendance à l'augmentation de la population dans les communes situées autour d'Ambert et proche de la Dore, et une baisse de population sur les communes excentrées.

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire ce qui fait que ALF est classé en typologie « Autres touristiques ». 4000 lits d'hébergements touristiques sont présents sur le territoire.

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

Ces observations et évolutions ont des conséquences sur les activités de collecte des déchets.

## COVID 19

La crise COVID a eu des impacts importants sur l'activité du service Déchets :

- Déchetteries : Le premier confinement nous a contraint, comme l'ensemble des déchetteries en France, a fermé celles-ci pendant presque 2 mois.  
Une hausse de dépôts sauvages a été observée durant cette période au niveau des points de collecte en bacs.  
Une partie des déchets non collectés pendant cette période-là, l'a été à la réouverture de la mi-mai à fin juin.  
Cependant, au global sur l'année nous observons une légère hausse des apports (+ 27 T) en déchetterie, qui peut s'expliquer par le nombre de ventes de maison (en très forte hausse) observé sur le territoire, qui a généré beaucoup de débarras de maison et donc d'apports en déchetteries.
- Ordures Ménagères : La crise COVID est à l'origine d'un ralentissement de la baisse des ordures ménagères collectées. En effet, la forte dynamique à la baisse de l'année 2019 et des 11 premières semaines de l'année 2020 a été ralentie par la crise du COVID, pour différentes raisons possibles. En effet, la fermeture de certaines entreprises et écoles lors du premier confinement, la pratique du télétravail, la fermeture des établissements de bouche, la forte et plus longue occupation des résidences secondaires ont généré plus de déchets ménagers à collecter.  
AMORCE a réalisé des analyses du contenu des poubelles pendant les premiers mois de la crise, et il a été constaté que le poids des ordures ménagères a globalement augmenté en France par la présence plus importante de biodéchets. En effet, les Français ont plus consommé et cuisiné (en particulier des légumes) pendant cette période.  
Pour la collecte des emballages recyclables, le COVID ne semble pas avoir eu d'impact. Une hausse a à nouveau été constatée en 2020.
- Prévention des déchets : nous avons pu observer l'apparition ou le développement de gestes de réduction des déchets à travers le réemploi :
  - Augmentation de la fréquentation (et ventes) de la Ressourcerie,
  - Développement de la revente/achat d'objets de seconde main à travers des plateformes internet, ...
  - Développement du « faire soi-même ».
- Information / sensibilisation / animation : Les mesures barrières et règles édictées pour limiter les rassemblements et contacts ont eu un impact négatif sur notre politique d'information. Les occasions ont été plus rares d'informer le public d'usagers par le contact direct.
- Reconnaissance du travail des agents : Nos agents de collecte ont été soutenus par des dessins et messages d'enfants durant cette période particulière qu'a été le « premier confinement » (voir annexe 1).

## Contexte réglementaire NATIONAL

### Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

#### **Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :**

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine pour la table en plastiques** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.
- **Hiérarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire**

Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits

- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits

- Allonger la durée de vie des produits

- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

## **LOI AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) 2020**

**Sortir du plastique jetable** : fin progressive de tous les emballages en plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets en plastique du quotidien, ...

**Mieux informer les consommateurs** : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un identifiant unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, ...

**Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire** : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, ...

**Agir contre l'obsolescence programmée** : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, ...

**Mieux produire** : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, ...

## **LOI BIODECHETS**

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

**En 2018, le VALTOM a lancé une étude appelée STDGO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de fixer la politique départementale de gestion des biodéchets à l'horizon 2024 (objectifs, solutions techniques, enjeux financiers).**

**ALF a commencé en 2018 à définir son SLDGO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de définir localement (territoire ALF) la politique de gestion des biodéchets et déchets verts.**

## **PLP / CODEC : réduction de - 7 % et – 10% d'ici 2020**

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Le SIVOM d'Ambert en a signé un en 2011 en partenariat avec l'ADEME afin de réduire de 7% sur 5 ans les déchets sur le territoire. Cet objectif a presque été atteint fin 2016 (-6.7 %).

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour 3 ans, Ambert Livradois Forez s'est engagé conjointement avec le VALTOM dans un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire (CODEC) afin de réduire les déchets de 10% d'ici 2020 par rapport à l'année 2010.**

Ce CODEC, à destination des collectivités à compétence déchets ou développement économique répond à 3 axes :

- Animer un projet et mobiliser des acteurs,
- Développer l'économie circulaire sur son territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de ressource,
- Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

**Le CODEC s'est terminé au 31 décembre 2020. Le plan d'actions mis en place ces 3 années a permis d'atteindre :**

- une réduction des Déchets Ménagers de -7.11 % (hors gravats par rapports à 2010)
- un taux de valorisation des déchets de 47.91 % (42.8 % en 2017)

## **DECRET 5 FLUX**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 **fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) de trier à la source 5 flux de déchets**, afin de favoriser la valorisation de ces matières :

- papier/carton,
- métal,
- plastique,
- verre
- bois,

Un point spécifique est porté aux déchets de papiers de bureau.

Tous les producteurs et détenteurs de déchets sont concernés qu'ils soient collectés :

- par un prestataire privé,
- par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres par semaine de déchets tous confondus.

Un nouveau décret sur le 7 flux devrait être mis en application : il inclura la fraction minérale et le plâtre. En 2025 l'obligation de tri s'appliquera aussi aux textiles.

## **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI 2022 et 100% plastiques recyclés d'ici 2030**

Actuellement seul un quart des emballages plastique mis sur le marché est recyclé. A l'horizon 2022, les consignes de tri des emballages plastiques doivent être étendues à tous les plastiques ce qui va induire une extension des consignes de tri et une adaptation des centres de tri qui doivent augmenter leur capacité pour traiter le volume supplémentaire.

D'ici 2030, 100% des plastiques devront être recyclés.

**Par une délibération en date du 5 décembre 2018, le Conseil Communautaire d'ALF s'est engagé à mettre en place l'extension des consignes de tri à partir de 2021.**

**Les conditions techniques et économiques fixées par CITEO (éco organisme en charge du recyclage des emballages ménagers) pour passer à l'extension des consignes de tri font que le traitement des emballages ménagers ne pourra plus être réalisé par le centre de tri local (CLAUSTRE ENVIRONNEMENT).**

**Le VALTOM (en charge du traitement des déchets) a donc lancé en 2020 un appel d'offres départemental afin d'identifier un prestataire de tri unique qui aura en charge le traitement (tri) de l'ensemble des emballages ménagers du territoire VALTOM.**

## **25 millions de français à la TARIFICATION INCITATIVE d'ici 2025**

La LTECV prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

**En 2018, par l'intermédiaire d'un groupement de commande du VALTOM, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour l'instauration d'une tarification incitative. Un bureau d'étude a été choisi pour mener en 2019 et 2020 une étude pour identifier différents scénarios pouvant mener à une tarification incitative. Cette étude pourra aussi montrer des pistes techniques et économiques de modernisation du service d'enlèvement des déchets et de son financement.**

## **Loi de finances 2019**

Fin 2018, la loi de finances 2019 a été présentée et fait apparaître des évolutions notoires quant aux montants de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La trajectoire 2019-2025 du montant fixé pour la TGAP laisse apparaître une forte hausse de celle-ci dans les années à venir.

Pour rappel, la TGAP est appliquée à la tonne pour les déchets non recyclables que sont :

- Les ordures ménagères,
- Les encombrants/tout venant issus des déchetteries.

Entre 2019 et 2025, la TGAP sur :

- l'incinération (valorisation énergétique) va augmenter de 500 %,
- l'enfouissement (mise en décharge) va augmenter de 270 %.



Pour chaque usager, l'enjeu financier est important et doit donc conduire chacun vers plus de recyclage (tri des emballages, compostage des biodéchets) pour pouvoir maîtriser les coûts. Sans tri supplémentaire la facture va exploser (entre 10 et 20 euros supplémentaires par habitant dès 2025) !

**Toutes les actions engagées par le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent contribuer à atteindre les objectifs réglementaires pré-cités et maîtriser les coûts.**

**Ambert Livradois Forez a une politique de gestion et de prévention des déchets ambitieuse. Cette politique est relayée par la presse locale (VOIR ANNEXE 2).**



## Organisation du service 2020 :

### Personnel :

- Collecte (atelier compris) :
  - Ordures ménagères : 16 agents
  - Tri : 3.5 agents
  - 6 roues : 2.5 agents
  - Atelier mécanique : 2 agents
- Déchetteries : 7 agents (5.4 ETP)
- Agents polyvalents (déchetteries, collecte, communication, ménage, ...) à temps partiel : 4.5 agents
- Prévention des déchets et communication : 4 agents
- Traitement (exploitation pour le compte du VALTOM) : 2.5 agents
- Encadrement du service : 3 agents

Pour le service collecte (et exceptionnellement en déchetterie), les absences du personnel (périodes de congés, maladies) sont compensées par du personnel intérimaire, mis à disposition par l'association d'insertion Coup de Main. En 2020, le coût d'utilisation du personnel intérimaire a été 30 000 euros (45 000 en 2017, 36 000 en 2018, 33 000 en 2019).

### Matériel roulant :

- 10 Bennes ordures ménagères pour la collecte.
- 3 Poids lourds amplirolls (bras de levage) pour l'exploitation des déchetteries (+ 1 autre pour le traitement VALTOM qui est parfois utilisé pour les déchetteries).
- 1 fourgon utilitaire diesel.
- 1 véhicule léger utilitaire diesel.
- 1 Nissan Leaf électrique
- 1 Nissan e-NV 200 7 places électrique
- 2 Nissan e-NV 200 pick-up électrique
- 1 véhicule 3.5 t camion benne type « espaces verts » (livré en décembre 2019)
- 1 vélo électrique
- + de 10 000 bacs roulants (jaunes et verts).

### **395 235 kilomètres parcourus par nos véhicules en 2020 :**

- 202 410 km pour les bennes à ordures ménagères
- 49 089 km pour les bennes de tri
- 83 013 km pour les camions ampliroll des déchetteries
- 60 723 km pour les véhicules légers dont 20 293 en véhicules électriques

### **173 920 litres de gazole consommés en 2020**

Modalités d'exploitation du service :

Nature de l'activité	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères	Régie directe
Collecte sélective	Régie directe
Déchetteries	Régie directe
Stockage (pour le VALTOM)	Régie directe
Quai de transfert (pour le VALTOM)	Régie directe
Transport de déchets	Prestation privée
Tri	Prestation privée

Chiffres globaux liés aux déchets :

En tonnes	2010	2017	2018	2019	2020
<b>Déchets valorisés</b>  (recyclage, valorisation énergétique)  Sont compris (70% des OMR lorsque celles-ci sont incinérées, la collecte sélective, le verre et les flux de déchèterie hors encombrants)	5 650	10 888	11 940	12 086	12 531
<b>Déchets non valorisés*</b>  (mis en décharge)	9 562	3 551	3 350	3 252	2 928
<b>TOTAL</b>	<b>15 212</b>	<b>14 439</b>	<b>15 290</b>	<b>15 338</b>	<b>15 459</b>
<b>Taux de valorisation (énergétique et matière)</b>	<b>37%</b>	<b>75 %</b>	<b>78 %</b>	<b>79 %</b>	<b>81 %</b>
<b>Taux de valorisation matière (= recyclage)</b>	<b>NC</b>	<b>42.8 %</b>	<b>45 %</b>	<b>48.6 %</b>	<b>47.9 %</b>

\* Depuis 2015 les OMR ne sont plus enfouies, il ne reste que les encombrants

Traitement (ISDND) :

Depuis 2014, la compétence traitement des déchets a été transférée au VALTOM qui a ainsi pris en charge le traitement des déchets issus :

- de la collecte (incinération des ordures ménagères et tri sélectif des emballages),
- des déchetteries (recyclage des différents flux valorisables),
- des déchets industriels et non recyclables des déchetteries (enfouissement).

Le financement de la compétence traitement prise en charge par le VALTOM a lieu de 2 manières différentes et additionnelles :

- un prix à la tonne différent pour chaque flux de déchets,
- une contribution financière par habitant.

Les adhérents du VALTOM (les différents EPCI de collecte) ont convenu ensemble de la mutualisation du transport des déchets afin que les petits EPCI les plus éloignés ne soient pas trop impactés par les coûts de transport des déchets jusqu'au site de VERNEA.

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, l'installation de stockage (ISDND) et le personnel du Poyet ont été mis à disposition du VALTOM.

Ambert Livradois Forez gère/exploite donc pour le compte du VALTOM les opérations de traitement des déchets suivantes :

- Exploitation générale du site du Poyet (accueil, gestion des apports, entretien, ...),
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères (pour acheminer les ordures ménagères à VERNEA),
- Exploitation du casier d'enfouissement des déchets (triés, non fermentescibles) :
  - Apports des industriels : DAE (déchets d'activités économiques)
  - Apports d'Ambert Livradois Forez : encombrants provenant des déchetteries
- Exploitation du casier d'amiante
- Exploitation des différents équipements : torchère pour les biogaz, station d'épuration, pont bascule, portail de détection de la radioactivité, ...

2020 a vu la fin des travaux de couverture finale des anciens casiers afin de préparer le site au futur projet photovoltaïque et l'ouverture de la deuxième partie du casier en exploitation.

En réponse aux enjeux de la loi de la transition énergétique, le Valtom, poursuit la valorisation de ses sites de traitement des déchets.

Dans ce cadre, l'installation de stockage d'Ambert a été choisie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parties réhabilitées (anciens casiers recouverts).

La société SERGIES a été retenue, lors d'un appel à projet, pour réaliser les différentes études, financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens (projet participatif).

Le permis de construire a été accepté le 24/12/2018.

L'emprise au sol de l'installation sera de 2,5 ha pour une puissance de 2 177 KWc afin de produire annuellement une énergie de 2 525 MWh/an.

La Commission de Régulation de l'Énergie a validé le projet durant l'été 2019.

Les travaux devraient débuter à l'automne/hiver 2020, pour une mise en service à mi-2021.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le quai de transfert devra accueillir la gestion du flux de la collecte sélective des emballages en conséquence de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

L'année 2020 devra permettre de choisir les solutions techniques adéquates pour la gestion de cette nouvelle activité.

**Toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'ISDND sont remboursées à Ambert Livradois Forez par le VALTOM.**

**INCIDENT :**

Le 2 octobre 2020, un incendie s'est déclaré sur l'ISDND au niveau du surpresseur de la station de traitement des lixiviats en fin de journée. Un des agents a rapidement pu se rendre sur le site et couper l'arrivée d'électricité. Aucuns dégâts hormis le surpresseur sont à déplorer.

**TABLEAU des APPORTS 2020 de Déchets à l'ISDND d'Ambert :**

	TONNAGE	APPORTEURS
ENCOMBRANTS	1 056	Particuliers du territoire ALF via les déchetteries
DECHETS RESIDUELS SERVICES MUNICIPAUX	12	
TERRE, CAILLOUX	1 448	Déchetteries, OGF
DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE TRIES	6 272	Claustre, Vacher, Pic Récupération, Veolia Eau, Unifrax, Smurfit Kappa, papeterie de Giroux
DECHETS D'ASSAINISSEMENT	129	Unifrax, Veolia Eau
DECHETS MENAGERS STABILISES ISSUS DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION	0	Vernéa
REFUS DE BROYAGE AUTOMOBILE	1 100	Praxy Issoire
DECHETS D'ESPACES VERTS	1 399	Communes et paysagistes
FIBRE CERAMIQUES ASSIMILE AMIANTE	103	Pic Récupération, Claustre environnement, Unifrax, ALARA Dépollution, particuliers,
AMIANTE (= AES et amiante)	0	
<b>Tonnage Total reçu sur l'ISDND</b>	<b>11 519</b>	

## LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

### Modalités de collecte :

- Les ordures ménagères (non recyclables) sont collectées dans les bacs VERTS.
- Conformément au règlement de collecte :
  - Les habitants des bourgs peuvent bénéficier d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1). Chaque habitation est alors équipée d'un bac individuel 240 litres (ou certains vieux bacs de 120 litres).  
Les bacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
  - Les habitants des villages excentrés des bourgs bénéficient d'une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) de manière hebdomadaire (C1) ou une fois tous les 15 jours (C0.5). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.  
Ce sont 1600 villages qui sont desservis par la collecte des ordures ménagères. Dans certains villages il existe même plusieurs points de collecte (donc plusieurs arrêts des camions de collecte). Chaque point de collecte est équipé d'1 ou plusieurs bacs.  
Le service de collecte des ordures peut être considéré comme surdimensionné pour les villages. **En effet, le niveau de service atteint un niveau de 1 point de collecte pour 8 habitants.**



- Environ 9000 bacs à ordures ménagères sont disséminés sur le territoire (6000 bacs de 660 litres et 3000 bacs individuels).
- Des conteneurs sont aussi mis à disposition pour l'ensemble des manifestations publiques ou associatives.
- 31 tournées de collecte à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur, sauf 2 tournées qui ont 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1<sup>er</sup> mai, Noël et Jour de l'An) entre 5 h et 12h.

En moyenne, les tournées font 114 km (35 km la plus courte à 145 km la plus longue) et collectent 3.65 tonnes.

202 410 kilomètres parcourus en 2020 pour collecter les ordures ménagères.

- Outre les 58 bourgs des communes, **ce sont 1600 villages/hameaux qui sont desservis par des bacs d'ordures ménagères.** Ce morcellement de l'habitat génère des coûts de collecte importants. Par ailleurs, la structure de nos villages/hameaux obligent nos camions à des manœuvres délicates, et pour certains lieux (peu nombreux) nous oblige à avoir des camions spécifiques, à voies étroites, c'est-à-dire des camions moins larges que des camions traditionnels.

Les conditions hivernales (gel et neige) ne facilitent pas non plus le travail des équipages sur les routes et chemins étroits. Ces conditions génèrent des accidents de circulation de nos véhicules.

Les aménagements sur lesquels se trouvent les conteneurs ont aussi une grande importance dans la gestion du service de collecte et la protection de la santé de nos agents. Ces aménagements sont à la charge des communes, et beaucoup ne sont encore pas conformes avec les exigences minimales que le service déchets de Ambert Livradois Forez impose.

- **Coût de collecte : 1 tonne de déchets collectée coûte, avant transfert/transport et incinération, environ 184 euros HT/tonne. Ce montant est très élevé et s'explique par la géographie locale et l'éparpillement de l'habitat.**  
**Chaque camion parcourt en moyenne 34 kilomètres pour collecter une tonne d'ordures ménagères soit 29 kg par kilomètre parcouru !**
- Les bennes à ordures acheminent les ordures ménagères collectées au Quai de Transfert du VALTOM situé sur le site de l'ISDND du Poyet. Les ordures sont déversées dans des semi-remorques à fond mouvant qui sont acheminés à VERNEA (coût de transfert/transport : 11.65 HT/tonne).

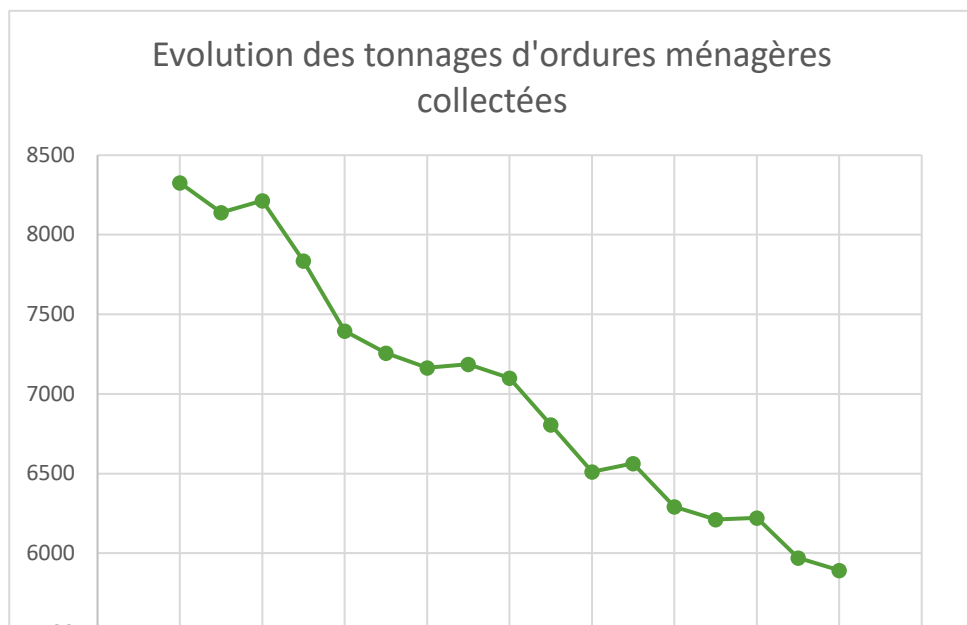
Résultats / tonnages :

En tonnes	2010	2017	2018	2019	2020
<b>Ordures ménagères collectées</b>	<b>7 166</b>	<b>6 211</b>	<b>6 223</b>	<b>5 971</b>	<b>5 893</b>
	254 kg/hab	224 kg/hab	225 kg/hab	216 kg/hab	214 kg/hab

Soit une baisse de 1,3 % des tonnages ordures ménagères collectés entre 2019 et 2020. Entre 2010 et 2020, la baisse est de 17,8% ce qui est très significatif et est un très bon résultat dans le cadre de notre politique de réduction et des objectifs fixés avec l'ADEME.

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères par an et par habitant est d'environ 261 kg/hab/an.

Années	Tonnage d'OM	Evolution
2004	8 327	-11,0%
2005	8 140	-2,2%
2006	8 213	0,9%
2007	7 837	-4,6%
2008	7 396	-5,6%
2009	7 257	-1,9%
2010	7 166	-1,3%
2011	7 187	0,3%
2012	7 101	-1,2%
2013	6 806	-4,2%



2014	6 511	-4,3%
2015	6 563	0,8%
2016	6 293	-4,1%
2017	6 211	-1,3%
2018	6 223	0,2 %
2019	5 971	- 4%
2020	5 983	-1,3 %

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne d'ordures ménagères coûte donc environ :

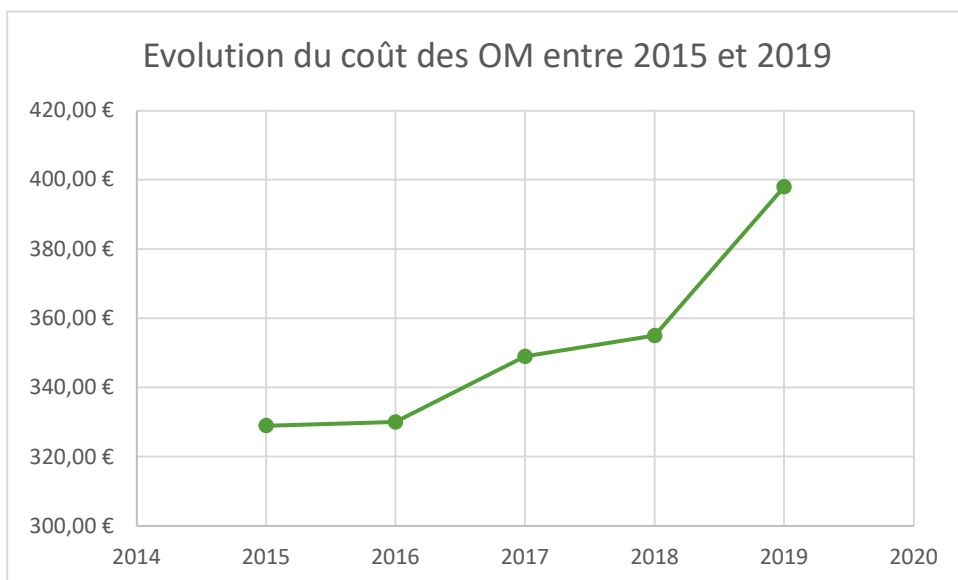
- 184 euros à collecter,
- 12 euros à transporter jusqu'à VERNEA,
- 165 euros à traiter à VERNEA,
- Autres petits coûts et recettes



**COUT Total tonne OM = 397 euros HT la tonne.**

Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **83 euros HT /an/hab.**

Année	Coût
2015	329,00 €
2016	330,00 €
2017	349,00 €
2018	355,00 €
2019	398,00 €
2020	397,00 €



**Le coût des Ordures Ménagères non recyclables ne fait qu'augmenter en raison de la hausse constante des charges liées à la collecte, à la hausse tendancielle du coût de gestion de l'incinérateur et à la hausse exponentielle de la TGAP fixée par l'Etat (de 3 euros/tonne en 2020 elle va augmenter à 15 euros/tonne en 2025).**

HAUSSE TGAP prévue par Loi de finance 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution TGAP Incinération (€/t)	3	8	11	12	14	15



La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux et internationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, dans le cadre d'une étude, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées. Il ressort de l'analyse les éléments suivants concernant la composition de nos ordures ménagères :

- Seules 30 % des ordures ménagères incinérées en 2020 sont de « vraies ordures ménagères non recyclables »
- 70 % du contenu de la poubelle ordures ménagères « moyenne » ALF est recyclable, en voici la composition 2018 :

**Les putrescibles :**

24,7% de putrescible	56 kg/hab./an	1 545 tonnes/an
----------------------	---------------	-----------------

**Les papiers :**

12,0% de papier	27 kg/hab./an	752 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

**Les textiles :**

5,2% de textile	12 kg/hab./an	323 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

**Emballages en verre :**

3,5% de verre	8 kg/hab./an	221 tonnes/an
---------------	--------------	---------------

**La collecte sélective :**

10,1% de CS	23 kg/hab./an	635 tonnes/an
-------------	---------------	---------------

**Extension des consignes de de tri :**

13,1% de ECT	30 kg/hab./an	822 tonnes/an
--------------	---------------	---------------

**Les cartons ondulés volumineux en déchèterie :**

1,6% carton déchèterie	4 kg/hab./an	102 tonnes/an
------------------------	--------------	---------------

Actions mises en place en 2020 :

- Prendre des mesures pour faire réaliser systématiquement le tri des emballages recyclables et du verre par les usagers.

***Pour cela, un nouveau règlement de collecte, prévoyant des moyens coercitifs, a été validé par le Conseil Communautaire le 3 décembre 2020 afin de rappeler et obliger à la réalisation du tri sélectif par tous ! Ce règlement de collecte prévoit des moyens coercitifs pour sanctionner le non-tri et les dépôts sauvages identifiables sur les points de collecte.***

***En complément, les agents du service Déchets ont réalisé des contrôles de bacs ordures ménagères afin d'identifier des non-trieurs, et leur envoyer, en guise de sensibilisation, un courrier strict de rappel de l'obligation du tri sélectif (25 courriers envoyés en 2020).***

- Détourner les BIO DECHETS du flux d'ordures ménagères (préparations de repas, restes, déchets verts). Ces déchets lourds (31% du poids total des ordures ménagères) peuvent et doivent être détournés des ordures ménagères (préparation de la loi BIODECHETS applicable au 1/1/2025).

Le VALTOM a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).

***Un Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques a été établi en 2019 et a été mis en application dès le 1/1/20 pour 5 ans. (Voir chapitre PREVENTION)***

Objectifs / Projets :

- Le passage à l'**extension des consignes de tri** sera effectif dans le courant de l'année 2021. Cette évolution de la collecte du tri sélectif « 100% des emballages au bac jaune » permettra de détourner du bac d'ordures ménagères vers le bac jaune, tous les déchets plastiques aujourd'hui non recyclables (films, pots, barquettes). C'est un enjeu théorique d'environ 800 tonnes par an ! Ce changement des consignes de tri permettra aussi d'amener certains usagers vers le tri des emballages lorsqu'ils ne trient pas aujourd'hui.
- Fin 2018, ALF s'est engagé dans une **étude de préfiguration pour la mise en place d'une tarification incitative**. Le bureau d'étude AJBD a rendu fin 2019 les conclusions de la phase 1 qui consistait à analyser la situation actuelle du service de Gestion des Déchets. L'analyse de 3 scénarios (phase 2) a été rendue fin 2020, et sera présentée aux élus début 2021 afin qu'un des 3 scénarios soit étudié en phase 3 de l'étude courant 2021. Les conclusions de cette étude (phase 3 : analyse fine du scénario choisi) seront rendues à l'automne 2021, et devront amener le conseil communautaire à une réflexion en vue d'une décision sur :
  - l'opportunité ou non de s'engager dans une réforme du financement du service, qui amène à plus de tri et moins de déchets produits,
  - le niveau de service souhaité pour la collecte des déchets, et donc son coût.

## LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES

### Modalités de collecte :

- Les emballages recyclables sont collectés dans les bacs et sacs JAUNES.
- La collecte s'organise comme suit :
  - Les habitants de 13 gros bourgs (10 500 habitants environ au total) bénéficient d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1) ou 1 fois tous les 15 jours (C0.5). Chaque habitant de ces bourgs peut récupérer gratuitement des sacs jaunes en mairie ou en déchetterie.

Les sacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.

La collecte en sacs jaunes déposés étant fortement déconseillée par la recommandation R437 de la CRAM, celle-ci devra être petit à petit supprimée au profit de la collecte en bacs de regroupements dans ces bourgs.

Le service Déchets, dans un souci aussi de facilitation du geste de tri pour les usagers, a commencé à installer des bacs jaunes de regroupements dans certains bourgs (99 bacs jaunes installés en 2020).
  - Les habitants des autres bourgs et des villages excentrés des bourgs (17 000 habitants environ) bénéficient d'une collecte en POINT d'APPORT VOLONTAIRE de manière hebdomadaire (C1) ou bimensuel (C0.5). Les points d'apport volontaire (PAV) sont composés de 1 à plusieurs bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective. Ils sont collectés 1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours.

L'ensemble des habitants de ces bourgs et villages ont aussi accès aux sacs jaunes afin de mieux gérer le tri, et permettre un stockage plus « salubre » lorsque les bacs sont pleins.
  - Pour les communes qui le souhaitent, pendant la période estivale, les points de tri saturés peuvent être dotés d'un bac supplémentaire. Ces bacs sont à installer au début de l'été par les communes et à enlever à la fin de l'été (stockage hivernal des bacs par les communes). 39 bacs jaunes au total mis à disposition de 15 communes en 2020.
- 350 000 sacs jaunes environ sont utilisés et collectés chaque année.
- 1 549 bacs jaunes sont disséminés dans les bourgs, villages, déchetteries, commerçants, pour collecter les emballages recyclables.

BILAN POINTS TRI au 31/12/20			
Type Point TRI	Nombre Point TRI	Colonnes à verre	Bacs jaunes
PAV Village	449	241	856
PAV Bourg	98	72	254
PAV Bourg (pour stocker sacs de tri)	167	28	263
PAV Service Public	69	5	152
PAV Association	3	0	4
Commerce / Professionnel	160	4	184
<b>BILAN</b>	<b>818</b>	<b>342</b>	<b>1 549</b>

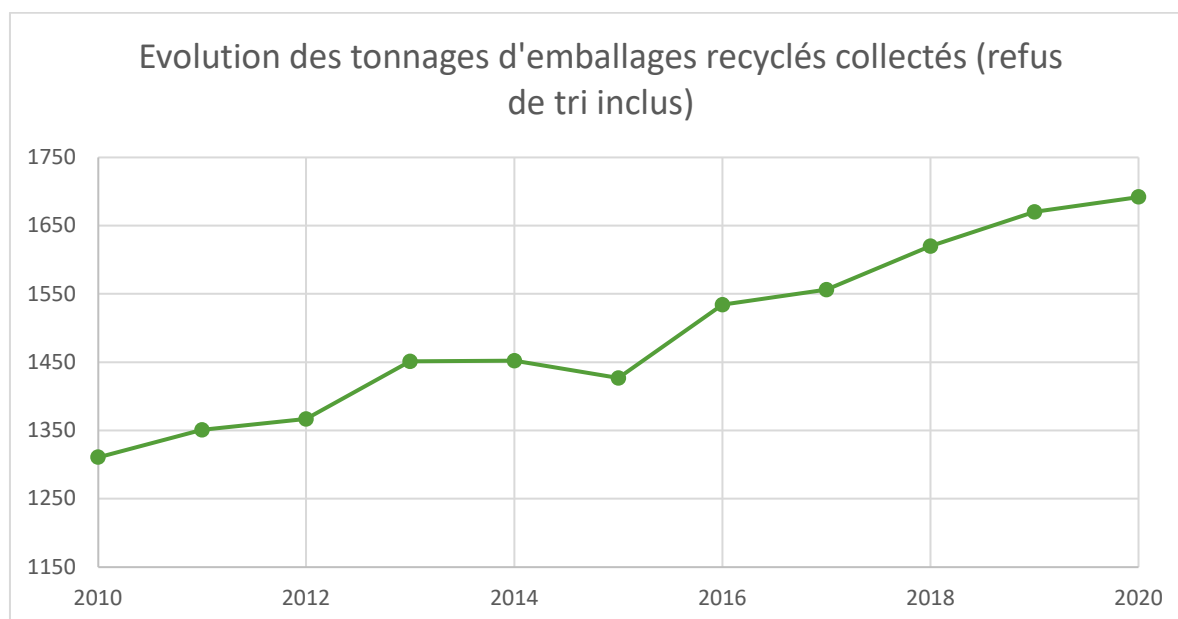
- 7 tournées de collecte à 1 agent (chauffeur/ripeur)  
3 tournées à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur)  
2 tournées à 3 agents (1 chauffeur et 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1<sup>er</sup> mai, Noël et Jour de l'An) soit entre 5h et 12h soit entre 12h et 19h.  
En moyenne les tournées de tri sélectif :
  - Parcourent 143 km,
  - Collectent 3 tonnes d'emballages/papiers,
  - Soit 21 kg/km parcouru.
 80 000 kilomètres parcourus chaque année pour collecter les emballages recyclables.
- Outre les 58 bourgs des communes, les déchetteries, certains commerçants et établissements publics (écoles, collèges, lycées, administrations, ...) **ce sont un peu plus de 400 villages/hameaux qui sont desservis par un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour les emballages recyclables.**  
L'objectif fixé jusqu'à présent est d'équiper environ 1 village sur 3 en bacs jaunes, en partant du principe qu'il est souhaitable d'avoir au moins 15 habitants à l'année dans le village.
- Coût de collecte : chaque tonne de déchets collectée coûte, avant tri et revente des matériaux, environ 214 euros HT/tonne.
- Les bennes à ordures acheminent les emballages recyclables collectés au Centre de Tri privé CLAUSTRE ENVIRONNEMENT situé à Marsac en Livradois. Les emballages recyclables sont déversés au sol et pris ensuite en charge par la chaîne de tri. Une fois triés, les matériaux partent chez les repreneurs ci-dessous :

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	PAPREC	75015 PARIS
Emballages en acier	ARCELOR MITAL	LA DEFENSE - PARIS
Emballages en aluminium	AFFIMET	LA DEFENSE - PARIS
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY

Résultats / tonnages :

En tonnes	2010	2017	2018	2019	2020
<b>Emballages recyclables collectés</b>	<b>1 311</b>	<b>1 556</b>	<b>1 620</b>	<b>1 670</b>	<b>1 692</b>
(refus de tri inclus)	46 kg/hab	56 kg/hab	59 kg/hab	60,5 kg/hab	62 kg/hab

Soit une augmentation de 1.3 % des tonnages de TRI collectés entre 2019 et 2020. Depuis 2010 le tri a augmenté de 29 % ce qui est un résultat tout à fait conforme aux attentes, mais encore insuffisant.



**Il reste encore 54 kg/hab/an d'emballages recyclables présents dans les ordures ménagères !**

**Nous recyclons donc seulement 1 emballage sur 2 en 2020 !**

Ambert Livradois Forez collecte 49.6 kg/hab/an d'emballages recyclables (triés, sans les refus/erreurs de tri) alors que la moyenne nationale est de 18.2 kg/hab/an (source CITEO) sur les 104 kg/an/hab d'emballages produits (source ADEME).

#### Refus de TRI :

Les refus de tri sont les erreurs que les habitants font en jetant leurs déchets dans les bacs/sacs jaunes. Ils se caractérisent surtout par des erreurs sur les déchets plastiques car tous les EMBALLAGES plastiques ne se recyclent pas pour l'instant (ce qui ne sera plus le cas avec l'Extension des consignes de Tri). Les autres erreurs concernent la présence de textile, petits déchets trop petits pour être recyclés, des gros objets en plastiques (caissettes, jouets, ...), de la ferrailles, ... qui sont des erreurs « involontaires » par manque de connaissance.

Nous constatons aussi des erreurs, qui sont réellement de l'incivisme : verre, sacs d'ordures ménagères, cadavres d'animaux, gravats, ...

**Le taux de refus observé sur notre territoire a augmenté et se situe à un niveau « moyen » (20,6 % en 2020, contre 16,9 % en 2019),** là où certaines collectivités observent des taux supérieurs à 20% (et pour certaines plus de 30%).

#### **Ce phénomène s'explique :**

- **Pour partie par une hausse des erreurs de tri « involontaires » liées au fait que l'Extension des Consignes de Tri a été mise en place ailleurs en France, et par une hausse des comportements inciviques durant le premier confinement COVID.**
- **Par une hausse plus importante observée sur les 2 derniers mois de 2020, en raison de l'arrêt programmé du centre de tri CLAUSTRE ENVIRONNEMENT qui a généré un nettoyage des équipements de tri et des bâtiments, et donc de déchets non recyclables issus du tri.**

#### Jeu des bouteilles plastiques :

Le VALTOM a lancé fin 2018 un jeu sur le tri des bouteilles plastiques afin de sensibiliser les usagers et les inciter à trier grâce aux lots mis en jeu. Face au succès rencontré, la communauté de communes a décidé de reconduire ce jeu fin d'année 2019 et 2020.

Le jeu consistait à glisser un papier dans les bouteilles avec ses coordonnées.

Cette année encore le succès a été au rendez-vous puisque ce sont 83500 bouteilles qui ont été collectées et triées. 2 213 bouteilles contenaient un bulletin de participation soit 1 bouteille sur 37 (contre une bouteille sur 42 l'année précédente).

5 gagnants ont été tirés au sort et ce sont vu remettre chacun 300€ en bons d'achat dans les commerces adhérents à Cité commerce lors d'une cérémonie en janvier 2021 dans les locaux du service déchets.



Modifications de collecte 2020 :

**Contrat d'objectif CITEO :**

Comme toutes les collectivités adhérentes au VALTOM, Ambert Livradois Forez a contractualisé avec CITEO un **contrat d'objectifs** qui contraint la collectivité à l'atteinte de résultats pour pouvoir obtenir les soutiens financiers CITEO.

Voici les 3 critères fixés par CITEO :

- 1- Critère 1 « Performances » (37 000 euros) : Hausse des tonnages de l'année N par rapport aux tonnages 2016
- 2- Critère 2 « Réalisation d'un plan d'actions annuelles pour le tri » (37 000 euros)
- 3- Critère 3 « Engagement pour passer à l'extension des consignes de tri » (37 000 euros)

En 2020, nous avons obtenu le versement des soutiens des 3 critères au titre de l'année 2019.

Afin de répondre au critère 2, ALF a réalisé en 2020 :

\* **Remplacement des 15 derniers bacs bleus** encore existants sur le territoire par des bacs jaunes. 100 % des bacs de tri sont désormais jaune.

\* Ajout de points tri : En 2020, **10 points de tri supplémentaires ont été installés et 45 bacs jaunes ont été rajoutés sur des points de tri existants pour éviter les débordements.**

Quelques PAV sont encore en projet d'installation (en attente des communes). On s'aperçoit que la densification du réseau de bacs de tri dans les villages génère de fortes hausses des tonnages collectés (1 nouveau point de collecte = environ 1 tonne collectée en plus par an). Ces nouvelles installations de bacs jaunes ont pu se faire sans générer de coûts de collecte majeurs supplémentaires.

\*  **Limiter les débordements estivaux de bacs jaunes liés à la fréquentation touristique :**

Sur la période estivale, 39 points tri (sur 14 communes) ont été équipés d'un bac jaune supplémentaire, par les communes volontaires, entre juin et septembre, pour pallier aux débordements saisonniers.

\*  **Installation de bacs de regroupement TRI pour limiter la collecte des sacs jaunes au sol (Respect de la recommandation R437 de la CRAM) dans les bourgs concernés :**

99 bacs jaunes de regroupement ont été installés en 2020 dans les bourgs collectés en sacs jaunes au sol.

La quasi-totalité de ces bacs ont été installés en 2020 dans le bourg d'Ambert. L'accueil de ces bacs par les riverains a été très positif et permet de soulager le travail des agents en vue de la hausse du tri prévue en 2021 liée à l'Extension des Consignes de Tri.

\*  **Action décret 5 flux : Aides aux entreprises (et autres) à l'application du décret 5 flux**

Depuis mars 2016, le décret 5 flux oblige les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations,) de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois afin de favoriser la valorisation de ces matières.

Ce décret n'est pas doté de moyens coercitifs, il est donc peu appliqué. Par ailleurs, beaucoup d'entreprises ne sont pas informées de ces obligations. Pour ces raisons, ALF a engagé en 2019 un gros travail d'information et de sensibilisation qui s'est poursuivi en 2020 :

- Professionnels : la sensibilisation des professionnels s'est poursuivie, notamment pour les nouveaux installés avec la dotation en bac jaune. **30 professionnels ont été équipés d'un bac jaune.**
- Associations : un courrier a été adressé aux 680 associations du territoire ALF. Les consignes de tri et une information sur le prêt des gobelets réutilisables et la laveuse ont été jointes.
- Salle des fêtes : un mail et un courrier d'information ont été envoyés aux 58 communes du territoire pour la mise en place systématique du tri lors des locations de salles.  
Une commune a répondu pour avoir les consignes de tri, de l'affichage et des bacs jaunes.  
Deux communes (Ambert et Domaize) ont mis en place une caution tri lors de la location de la salle des fêtes

**Adaptation de la collecte à l'Extension des Consignes de tri :**

Début 2019, le cabinet GIRUS a réalisé une étude (2341 €) pour mesurer l'impact de la future extension des consignes de tri sur le service de collecte.

Une analyse fine des hausses de tonnages a donc été menée, et nous a permis de mesurer commune par commune les adaptations à réaliser dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri.



Il ressort de cette étude les résultats suivants :

- 33 points de collecte sont d'ores et déjà à adapter car débordants à l'année,
- 96 points de collecte sont à adapter car débordant chaque été,
- 35 points de collecte supplémentaire sont à installer afin d'atteindre les règles de dotation définies (26 litres de stockage tri par semaine et par habitant, 1 point tri pour 3 villages). 25 communes sont concernées.

Des contacts ont été pris avec les communes pour ajouter les points tri supplémentaires, ou adapter certains points existants. Les actions ont débuté dès 2020 (voir ci-dessus).

Le passage à l'extension des consignes de tri présente beaucoup d'incertitudes quant aux hausses de volumes à collecter :

- Le flux représente environ 30% en volume supplémentaire par rapport aux emballages traditionnels,
- Une partie de ce flux se trouve déjà dans les bacs jaunes et est aujourd'hui traitée comme refus de tri, mais sous quelle proportion ?
- Il pourra être nécessaire de créer une voire deux tournées de collecte supplémentaire en 2021.

**Coûts** (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de TRI à collecter coûte donc :

- 214 euros à collecter,
- 194 euros à trier/séparer les déchets,
- 36 euros gains pour la revente des matériaux (les prix de rachat ont fortement baissé en 2020 cause COVID),
- 228 euros de soutiens de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres petits coûts
- **COÛT TOTAL tonne TRI = 248 euros HT la tonne.**

Au vu de la production d'emballages par habitant, on peut en déduire que les emballages recyclables coûtent **14.8 euros HT/an/hab.**

**Hors coût de collecte, 1 tonne de Tri coûte donc 34 € HT contre 213 € HT pour les Ordures Ménagères non recyclables, soit 6 fois moins cher.**

Objectifs / Projets :

Il est facilement observable qu'au vu des chiffres présentés ci-dessus il est préférable de recycler les emballages que de les jeter avec les ordures ménagères.

La politique de gestion des EMBALLAGES RECYCLABLES va donc s'orienter, dans le cadre du contrat d'objectif CITEO, et de la future Extension des Consignes de tri, sur les actions suivantes :

Objectif	Levier d'optimisation	Action
Augmenter les tonnes d'emballages légers à coût maîtrisé	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	Envoyer 400 courriers de rappel de l'obligation du tri à des non trieurs suite à caractérisation de leurs ordures ménagères
		Rappeler l'obligation du tri des emballages aux professionnels du tourisme
		Appliquer la coercition du règlement de collecte aux non trieurs
	Equiper 15 établissements de restauration rapide de conteneurs à canettes et bouteilles plastiques	
	Améliorer le réseau des points de collecte sélective (Densification, optimisation de la localisation)	Identifier les communes ne bénéficiant pas assez de points de collecte de tri sélectif, et les équiper.
	Renforcer la communication indispensable afin d'entretenir le geste de tri sur l'ensemble du territoire	Communiquer sur l'Extension des Consignes de Tri à l'ensemble des producteurs de déchets = Plan de communication massif
Optimiser les coûts des emballages légers tout en maintenant les performances en tonnes	Conteneuriser la collecte sélective en bacs	Ajouter des bacs de regroupement jaune dans les bourgs concernés par la collecte de sacs jaune en porte à porte.
	Adaptater / moderniser la collecte sélective (collecte robotisée, compactage, chargement latéral pour la collecte de proximité, ...)	Supprimer les bacs jaunes de collecte sélective dans nos déchetteries. Remplacer ces bacs jaunes par des bennes fermées 30 m3 (à trappes latérales).

- Préparation de l'extension des consignes de tri pour 2021 (extension à TOUS les emballages plastiques, pots de yaourts, ...) en mettant en place dès début 2021 les adaptations nécessaires à l'organisation de la collecte :
  - Mise en place de bacs supplémentaires,
  - Création/modification de tournées le cas échéant,
  - Identifier les points tri en sur remplissage pour adapter la fréquence ou le volume.
- Se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la CRAM.
- Reconduire un jeu/concours du tri en fin d'année 2021.
- Acquérir un camion grue et des colonnes de tri sélectif plus esthétique pour les gros points d'apport volontaire.

Au regard de l'étude Tarification Incitative, et des résultats liés à la simplification du tri, il sera nécessaire en 2021 de définir politiquement, **pour la collecte du tri sélectif, quel niveau de service est souhaitable pour les usagers.**

## LA COLLECTE DU VERRE

### Modalités de collecte :

- Le VERRE est collecté en PAV dans des colonnes à verre de 3 ou 4 m<sup>3</sup>.
- La collecte est réalisée par une société privée, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT à l'aide d'un camion grue avec benne.
- 370 colonnes à verre sont réparties sur 345 points de collecte sur le territoire, soit **1 point de collecte du verre pour 80 habitants**.  
La moyenne nationale est de 1 point pour 293 habitants !
- En moyenne chaque colonne est collectée toutes les 3 semaines.
- CLAUSTRE ENVIRONNEMENT regroupe les tonnages collectés sur sa plateforme à Marsac, et achemine le verre en camions à ANDREZIEUX sur la plateforme GUERIN qui trie le verre par couleur. Une fois trié, le calcin est acheminé à la verrerie SAINT GOBAIN de Saint Romain le Puy afin de refabriquer des bouteilles en verre.

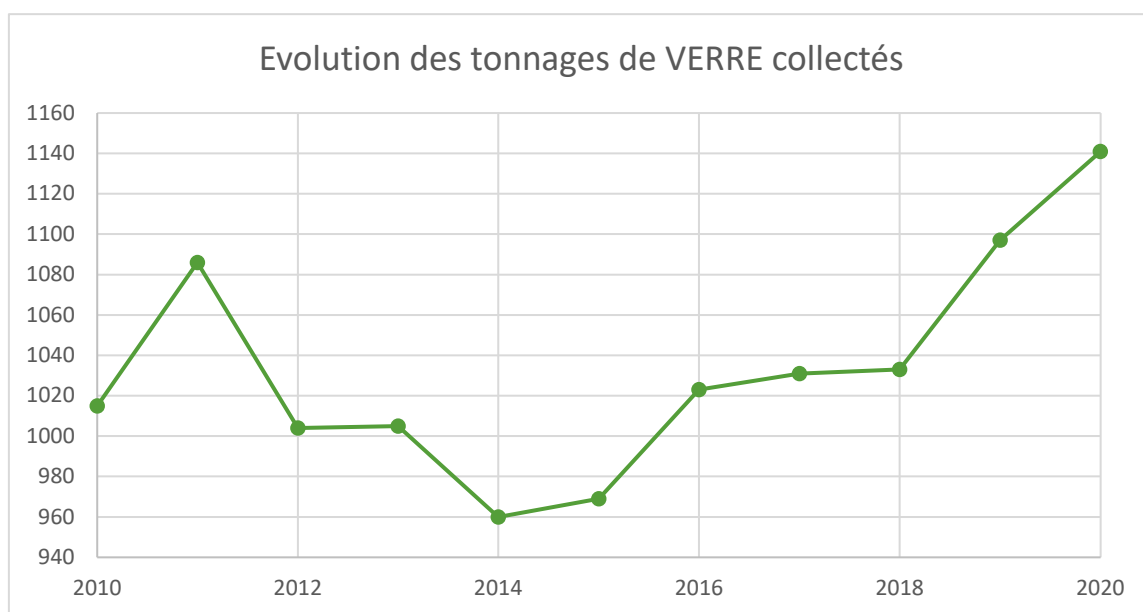
### Résultats / tonnages :

	2010	2017	2018	2019	2020
<b>VERRE collecté en tonnes</b>	<b>1 015</b> 36 kg/hab	<b>1 031</b> 37 kg/hab	<b>1 033</b> 37 kg/hab	<b>1 097</b> 40 kg/hab	<b>1 141</b> 42 kg/hab

**Soit une augmentation de 4 % des tonnages de VERRE collectés entre 2019 et 2020.**

La moyenne nationale de collecte de VERRE par an et par habitant est de 36 kg/hab/an.

Années	Tonnage VERRE	Evolution
2010	1 015	
2011	1 086	7,0%
2012	1 004	-7,6%
2013	1 005	0,1%
2014	960	-4,5%
2015	969	0,9%
2016	1 023	5,6%
2017	1 031	0,8 %
2018	1 033	0,2%
2019	1 097	6,2%
2020	1 141	4 %



**4 bouteilles en verre sur 5 sont aujourd’hui recyclées grâce au geste de tri des usagers aux colonnes à verre, ce qui représente 42 kg/hab/an.**

**Il reste encore 1 bouteille sur 5 qui est encore jetée aux ordures ménagères (9 kg/hab/an). Si cette bouteille était recyclée, ce serait 40 000 € économisés !**

Modifications de collecte 2020 :

En parallèle de l’installation de nouveaux bacs de tri dans les villages, **4 colonnes à verre** ont aussi été installées. Nous remarquons que les tonnages collectés ont augmenté avec l’installation de ces nouvelles colonnes.

Les possibilités d'installation de nouvelles colonnes sont maintenant limitées car notre territoire, même si l'habitat est très diffus en campagne, est surdoté en colonnes à verre. Il subsiste cependant certaines zones « blanches » que l'on pourrait équiper.

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de VERRE à collecter coûte donc :

- 53 euros environ à collecter, transporter et traiter,
- 19 euros de gains pour la revente du verre (le prix de rachat a fortement baissé),
- 18 euros de soutiens financiers de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres coûts (colonnes, ...),
- **COÛT TOTAL tonne VERRE = 21.5 euros HT la tonne.**

Au vu de la production de verre par habitant, on peut en déduire que le VERRE coûte **0.9 euro HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

- Poursuite de la communication en faisant prendre conscience aux habitants de l'enjeu environnemental et financier.
- Installer encore quelques colonnes à verre dans les zones mal desservies.
- Remplacer les vieilles colonnes abîmées par le temps.

## LA COLLECTE DES BIODECHETS

Les biodéchets sont les déchets organiques issus de la préparation de repas, les déchets constituant les restes de repas et les autres déchets organiques provenant des ménages (hors déchets verts).

Ces déchets putrescibles sont une source d'énergie à travers le méthane que leur traitement peut générer. Ces déchets peuvent aussi être transformés facilement en compost.

Ils représentent en poids environ 30% des ordures ménagères.

**En 2016, une collecte de biodéchets a été créée et s'est depuis bien développée.**

Année	Producteurs
2016	Collège Jules Romain
	Ecole Henri Pourrat
2017	Lycée Blaise Pascal
	Resto du Cœur
2018	Le Bel Epoque
	Le Bon Coin
	Beurre de Thym
	Hôtel de La Gare
2019	Restaurant Les Copains
	Fleuriste Place du Pontel
	Fleuriste Rue du Château
	Pâtisserie Au Sublime
	Mélodie Fleurs
	Fleuriste Rue du Montel
	Kiriél
	Les Airelles
	Pâtisserie Gaultier
	Chez Gazon
	Totem
2020	Le marché d'Ambert



**La création de cette collecte a pu se faire, à coût constant, dans le cadre du projet global de réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur Ambert (passage 1 seule fois par semaine).**

Il est nécessaire de suivre et accompagner les producteurs en permanence afin que la collecte ne soit pas stoppée. Tant que l'obligation réglementaire (1/1/2024) n'est pas en place, il est difficile de mobiliser à 100% les producteurs de biodéchets.

Modalités de collecte :

- Les établissements sont équipés de bacs de 60 litres ou 120 litres.

- La collecte est réalisée en régie grâce à nos bennes à ordures ménagères traditionnelles. Avec le rajout du marché d'Ambert, le service de collecte a été repensé : les biodéchets sont collectés le lundi matin et le jeudi après-midi pour le marché et les autres producteurs à la demande.
- Les biodéchets sont acheminés par notre benne à ordures sur la plateforme de compostage du VALTOM sur le site de l'ISDND du Poyet. Les biodéchets sont mélangés avec les déchets verts provenant des déchetteries et sont ensuite compostés.

Résultats / tonnages :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Biodéchets collectés en tonnes</b>	<b>7,68</b>	<b>15,06</b>	<b>24,56</b>	<b>29</b>	<b>30,6</b>

Coûts en euros HT :

Une tonne de biodéchets à collecter coûte donc :

- 184 euros à collecter,
- 41 euros à traiter sur la plateforme de compostage du VALTOM,
- **COÛT TOTAL tonne biodéchets = 215 euros HT la tonne**

L'intérêt de collecter les biodéchets chez les plus gros producteurs, sur le secteur d'Ambert (à coût constant, sans créer de nouvelles tournées) est donc facilement démontrable. Le coût de prise en charge de ces biodéchets est 40% inférieur à celui de prise en charge de ces mêmes déchets en mélange aux ordures ménagères.

Bilan 2020 :

L'augmentation n'est que de 1 tonne sur l'année. Ceci s'explique par la crise sanitaire qui a contraint les établissements scolaires et restaurants à fermer pendant deux mois entre mars et mai. La période estivale a un peu compensé cette baisse du fait du grand nombre de touristes sur le territoire. La collecte du marché n'est effective que depuis le mois d'août.

Objectifs / Projets 2021 :

En 2021, il est prévu de relancer les quelques restaurants qui ne participent pas encore et de proposer cette collecte aux boulangeries-pâtisseries.

## LA COLLECTE EN DECHETTERIE

### Modalités de collecte :

- ALF compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Toutes nos déchetteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'environnement. Ambert et Cunlhat sont des ICPE soumises à enregistrement. Les 5 autres déchetteries sont des ICPE soumises à déclaration.
- ALF possède 1 déchetterie pour 3 900 habitants (norme nationale en milieu rural 1/10 000 habitants) mais attention à l'éloignement (isochrone 15 minutes). Pour respecter le temps d'éloignement de 15 minutes il manquerait logiquement une déchetterie sur le secteur de Saint Amant Roche Savine.
- Elles sont accessibles gratuitement aux habitants des 58 communes, mais INTERDITES aux professionnels.
- Il n'y a pas de contrôle d'accès, aucune limite en poids, volume, nombre de passage. Une limitation peut intervenir si les bennes sont pleines ou si les déchets ne sont pas triés, ou interdits.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Le TRI est OBLIGATOIRE en déchetterie.
- Certains déchets ne sont pas acceptés en déchetterie :
  - Déchets radioactifs,
  - Déchets explosifs (cartouches, ...),
  - Déchets d'amiante (sauf déchetterie d'Ambert),
  - Bouteilles de gaz et extincteurs (sauf déchetterie d'Ambert),
- Plus de 40 flux de déchets sont collectés sur une déchetterie. La gestion et le tri des déchets dangereux spéciaux (DDS) restent les principales difficultés. Nos gardiens, même s'ils sont formés, rencontrent des difficultés à trier ces déchets.
- Chaque déchetterie est gardiennée par un agent. Nous avons 1,5 ETP partagé entre 4 agents polyvalents qui procède au remplacement des gardiens absents (congés, formations, ...).
- Les déchets sont déposés dans des bennes de 30 m<sup>3</sup>, dans des bacs, des bidons, ...
- La collecte des déchets en déchetteries est assurée :
  - En REGIE, pour le bois, fer, végétaux, tout venant, gravats, cartons (bennes de 30 m<sup>3</sup>), pneus, pneus jantés et agricoles et verres plats. Nos camions (en régie) ont effectué 83 013 km pour transporter ces déchets en 2020. Tous ces déchets sont apportés à Ambert (sauf le verre plat qui est amené à Saint Romain le Puy 42).
  - Par des prestataires externes pour tous les autres déchets.



Nombre de passages en déchetteries 2020 : 96899 voitures

	Total FREQUENTATION annuelle	Frequentation horaire moyenne annuelle	Frequentation horaire été moyenne	Fréquentation journalière maximum
AMBERT	28038	14	17	228
ARLANC	15123	10	12	161
CUNLHAT	13779	9	12	185
ST GERMAIN	10288	13	18	200
MARAT	12479	14	17	160
ST ANTHEME	8636	11	13	129
VIVEROLS	8556	11	14	175

Adaptations techniques/organisationnelles des déchetteries pour accueillir de nouveaux flux :

- Des travaux ont eu lieu à la déchetterie de Saint Germain l’Herm en 2020 pour stocker deux bennes 30 m<sup>3</sup> et agrandir la plateforme de 100 m<sup>2</sup> où sont déposés les bacs jaunes et le caisson ressourcerie.
- La déchetterie de Cunlhat a également fait l’objet de travaux avec création d’une plateforme à plat pour 4 bennes supplémentaires afin de pouvoir trier de nouveaux flux (extension de 900 m<sup>2</sup>).

Nouveaux flux :

- 1 caisson « matériauthèque » a été installé à la déchetterie d'Ambert.
- St germain a été équipée d'une benne pour le recyclage du verre plat et des huisseries (recyclage chez SOLOVER, Saint Romain le Puy). Toutes sont désormais équipées.
- Les déchetteries séparent désormais les batteries d'ordinateur portables du flux des Déchets électriques et électroniques. L'association Les Lococotiers et son atelier vélo, reconditionne en effet ces batteries afin d'en créer des batteries d'alimentation pour vélos électriques.

Optimisation du transport :

Début 2020, une remorque porte caisson a été réceptionnée afin de réduire les coûts de transport des bennes de déchetterie.

Analyse de la benne des déchets NON RECYCLABLES (« tout venant » ou « encombrant »)

Une caractérisation d'une benne d'encombrants/tout venant provenant de la déchetterie d'Arlanc a été réalisée en 2018 afin de voir quelle était la part restante de déchets recyclables dans cette benne. Le résultat de cette caractérisation est très positif et laisse apparaître une très faible part de déchets encore recyclables ou réemployables.

Il restait dans la benne « encombrant » à valoriser (en % du poids total de la benne) :

- 2% de déchets électriques (erreur de tri d'un usager)
- 1% de mobilier (erreur de tri)
- 1 % de pots de peintures (erreur de tri)
- 7% de verres plats et menuiseries (la mise en place progressive des benne verres plats/huisseries en 2019/2020 a pour objectif de réduire ce flux valorisable)
- 12 % de plastiques : aujourd'hui non recyclés mais c'est une filière à explorer pour augmenter notre taux de recyclage.

Pour rappel, le contenu de cette benne est traité en « enfouissement » à l'ISDND d'Ambert à un prix élevé qui subira les hausses de la TGAP dans les années à venir. Tous nos efforts doivent donc se porter sur le contenu de cette benne :

- Les gardiens doivent veiller à ce qu'aucun déchets valorisable ailleurs dans la déchetterie n'y soit jeté,
- La collectivité doit chercher à développer d'autres matières à trier actuellement jetées dans cette benne.

Quantités collectées :

Type de déchets collectés en tonnes		2010	2017	2019	2020	évolution 2019-2020
Déchets valorisés	Déchets verts	1700	1170	1 235	1 153	-7%
	Bois	678	974	1 094	1 085	-1%
	Ferrailles	678	622	626	651	4%
	Textile		93	117	90	-23%
	Pneus (VL et PL)	42	97	96	115	20%
	Huile de vidange	15	18	23	24	4%
	Batterie	22	16	11	10	-9%
	Huile alimentaire	0	2,47	2,69	3	12%
	Piles	8	7	8	8	0%
	DEEE	263	140	334	329	-1%
	Lampes et tubes fluorescents	0,39	0,54	0,79	0,76	-4%
	Eco-mobilier	0	201	486	571	17%
	Cartouches d'encre	0,59	0,63	0,28	0,31	11%
	Déchets toxiques	31	57	76	75	-1%
	DASRI	0,87	0,51	1,55	0,72	-54%
	Radiographies	0	0	0,33	0,28	-15%
	PLACO PLATRE	0	0	83	92	11%
	Verre PLAT	0	0	80	112	40%
	Gros cartons	158	162	173	166	-4%
	Papiers	100	0	0	0	-
Verre	128	124	139	129	-7%	
Inertes/gravats	7	762	1192	1 359	14%	
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3832</b>	<b>4447</b>	<b>5779</b>	<b>5974</b>	3%
Déchets non valorisés	Encombrants	2281	1479	1 225	1 056	-14%
Total des apports	<b>TOTAL</b>	<b>6113</b>	<b>5926</b>	<b>7004</b>	<b>7030</b>	0,38%
	<b>kg/hab</b>	<b>215</b>	<b>214</b>	<b>254</b>	<b>255</b>	0,46%

Le tableau ci-dessus montre des tonnages très fluctuants d'une année à l'autre.

Cependant, globalement **l'apport de déchets a stagné en déchetteries** (hausse de 26 tonnes).

- Les gravats continuent d'augmenter grâce à la collecte sur l'ensemble des déchetteries (pour rappel, avant 2015, nous ne collectons pas les gravats en déchetterie).

- Les déchets verts (qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre en raison de la météorologie et des aléas climatiques) ont baissé en 2020 pour la deuxième année consécutive. Les formations sur la gestion des déchets de jardin commencent certainement à porter leurs fruits..
- La hausse du mobilier qui s'explique par le fait que les 7 déchetteries soient équipées de ce type de benne et par la communication des gardiens. Ces caisses mobilier génèrent une baisse des encombrants mis en décharge, et du bois.
- Le verre plat augmente car à l'équipement des 7 déchetteries avec une benne pour le collecter et à la communication des gardiens.
- Les encombrants ont subi la plus grosse baisse (169 T) et été divisés par deux par rapport à 2010.

Devenir des déchets :

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Ambert
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliergues
Pneumatiques	Recyclage	Procar	Joze
Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	Chimirec Massif Central	Mende
Verre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog Golbey	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	ISDND du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	ISDND du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	Collecte Médicale	Clermont Ferrand
DEEE	Valorisation	Véolia Propreté et Vacher	Clermont Ferrand et Polignac
Mobilier	Recyclage	Suez	Riom
Placoplâtre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Verre plat / huisseries	Recyclage	Solover	Saint Romain Le Puy
Radiographies	Recyclage	Pharmaciens Humanitaires	Aulnat

Concernant les déchets verts, c'est la société CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT qui exploite la plateforme de compostage dont le VALTOM est propriétaire. Le coût de traitement des déchets verts est de 42.5 euros HT la tonne.

Le compostage des déchets verts génère la fabrication de compost. Le VALTOM met à disposition de Ambert Livradois Forez environ **180 tonnes de compost par an**.

Ce compost est mis à la disposition des usagers en déchetterie qui peuvent venir en chercher pour fumer leurs jardins.

Coûts (données COMPTACOUT) :

Globalement, une fois les reventes de matériaux et soutiens des Eco organismes déduits :

- **Une tonne de déchets accueillie en déchetterie coûte 243 euros HT/tonne (collecte, transport et traitement).**
- Par habitant, la gestion des déchetteries et de leurs déchets coûte **46 euros HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

- Les périodes de sur fréquentation des déchetteries (certains samedi, période estivale) sont de plus en plus difficile à gérer pour les gardiens qui se retrouvent parfois avec plus de 10 voitures à gérer sur la plateforme. Il est alors très compliqué pour les gardiens de renseigner tous les usagers et de contrôler un tri parfait. **Des systèmes de filtration de l'accès (barrières levantes contrôlées par le gardien)** vont être envisagés d'être installés en 2021 sur chacune des déchetteries (Ambert étant déjà équipée) afin de limiter à un maximum de 5 voitures en même temps sur la déchetterie.

La problématique de doublement du poste de gardien en période estivale sera aussi étudiée en 2021.

- Tous les efforts doivent se tourner vers la limitation des quantités de déchets jetés dans la benne « tout venant/encombrants ». En effet, la mise en décharge de ces déchets est la plus coûteuse. Il faut donc **développer et identifier de nouvelles filières** pour les déchets recyclables qui sont encore mis dans ces bennes.

Le frein principal est la place disponible sur nos déchetteries pour placer de nouveaux contenants.

- En 2021, auront lieu des travaux à la déchetterie de Marat pour permettre de créer des zones pour accueillir de nouvelles bennes
- A la déchetterie d'Arlanc, une zone sera créée devant la déchetterie pour mettre à disposition du broyat et du compost
- Chaque déchetterie sera équipée d'une benne 30 m<sup>3</sup> jaune pour le tri des emballages (en lieu et place des bacs jaunes) suite à l'extension des consignes de tri.
- Nouveaux flux :
  - 2 caissons matériaux seront installés en 2021 (Arlanc et Marat), 100 % de nos déchetteries seront ainsi équipées
  - Une réflexion est en cours pour pouvoir trier en déchetterie de nouveaux flux :
    - laine de verre (peu d'enjeu tonnage) : test à réaliser en 2021

- plastiques durs (problème de consignes de tri et d'exutoires)
  - plastiques souples
  - polystyrène (peu d'enjeu tonnage)
- Optimisation du transport des bennes de déchetteries :

En 2021, il est envisagé d'acquérir un **rouleau compacteur** afin de tasser le contenu des bennes dans les déchetteries et réduire ainsi les coûts de transports.

L'attention des gardiens de déchetteries va être accentuée sur le tri des déchets dans nos bennes encombrants. Une caractérisation de nos encombrants a été menée en 2018 afin de connaître précisément la composition de ces déchets non recyclables.

**Trop d'habitants veulent encore y jeter des déchets non triés, volumineux, lourds et pourtant parfaitement recyclables. Les déchetteries sont des LIEUX de TRI !!!! Ce message doit être diffusé et compris par tous. Les consignes de nos gardiens doivent être respectées !**

Enfin, le détournement d'objets à jeter en direction de la Ressourcerie et de nos caissons MATERIAUTHEQUE doit être accentué. Le détournement d'objets est une source d'économie financière importante à travers des tonnages non enfouis économisés. Le travail avec l'association RECUPDORE SOLIDAIRE va être accentué afin de mieux orienter les produits que les gardiens peuvent mettre de côté pour l'association.

## LA COLLECTE DU TEXTILE

### Modalités de collecte :

Une convention lie gratuitement Ambert Livradois Forez avec l'entreprise à but socio-économique d'insertion LE RELAIS pour la collecte et le recyclage des textiles.

L'association possède 34 bornes de 2m<sup>3</sup> réparties sur le territoire (dont dans les 7 déchetteries). Ces bornes sont collectées régulièrement (environ 1 fois tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'association EMMAUS possède aussi 2 bornes de collecte (Ambert et Vertolaye) sur le territoire (contractualisation directe avec les communes, sans lien avec le service Déchets ALF).

### Coûts :

**0 euros / tonnes**

Les textiles sont collectés et traités gratuitement par LE RELAIS (et EMMAUS).

### Résultats / tonnages :

	2017	2018	2019	2020
<b>TEXTILE collecté en tonnes</b>	<b>93</b> 3 kg/hab	<b>101</b> 3.7 kg/hab	<b>117</b> 4,2 kg/hab	<b>90</b> 3,3 kg/hab

**Soit une baisse de 23,1% des tonnages de TEXTILES collectés entre 2019 et 2020.**

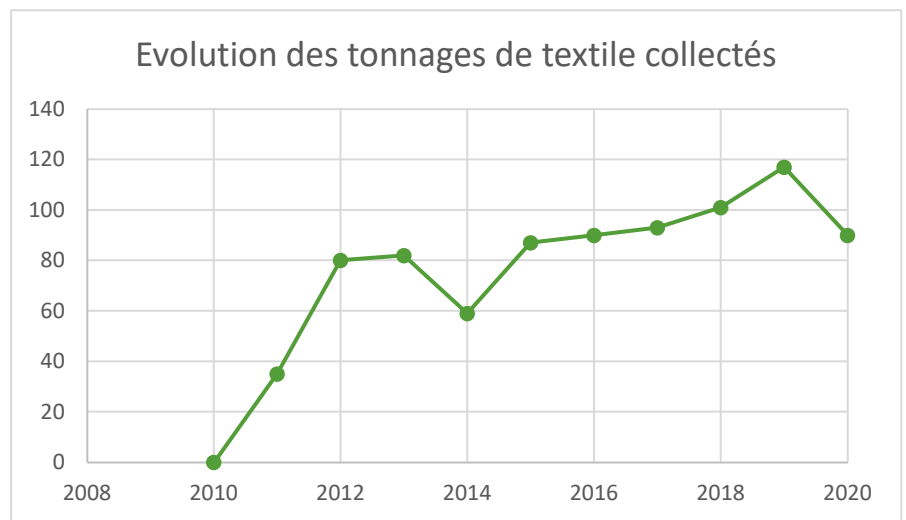
Cette baisse est difficilement explicable : est-elle due à la période de confinement et à la fermeture des déchetteries ? Au contraire, le confinement ayant généré des réflexes de « rangement et nettoyage » le textile collecté n'aurait-il pas dû augmenter ?

**Il faudra être vigilant sur ce flux dans les années à venir :**

**La caractérisation des ordures ménagères menée en mai 2018 montre qu'une part très importante de textiles est jetée aux ordures ménagères (13 kg/habitant/an).**

**Au final, la production de textile par habitant sur notre territoire (16.9 kg/hab/an) est largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 9.2kg/hab/an (Est-ce lié au débarras des vieilles maisons ?).**

Années	Tonnage TEXTILES	Evolution
2010	0	
2011	35	
2012	80	128.6%
2013	82	2.5%
2014	59	-28%
2015	87	47.4%
2016	90	3.4%
2017	93	3.3%
2018	101	8.6%
2019	117	15.8%
2020	90	23.1 %



**Il reste encore 3 textiles sur 4 qui sont encore jetés aux ordures ménagères (13 kg/hab/an). Si ces textiles étaient recyclés, ce seraient 60 000 euros économisés !**

Action 2020 :

Principalement de la communication : stands, ...

Projet 2021 :

- 10 points de collecte supplémentaires projetés par l'achat de colonnes textiles
- Animations lors de stands sur les marchés et en déchetteries
- Réflexion à engager sur une relocalisation de la collecte textile par un prestataire du Puy de Dôme, plus local, et plus performant (au vu des difficultés rencontrées avec Le Relais)



## COLLECTES / OPERATIONS SPECIFIQUES

### Prêts de bacs (ordures ménagères et tri sélectif) pour les manifestations :

Le COVID ayant généré l'annulation de toutes les manifestations, peu de prêts ont été réalisés :

- MINI FESTIVAL d'AMBERT
- DAUPHINE
- TOUR DE FRANCE

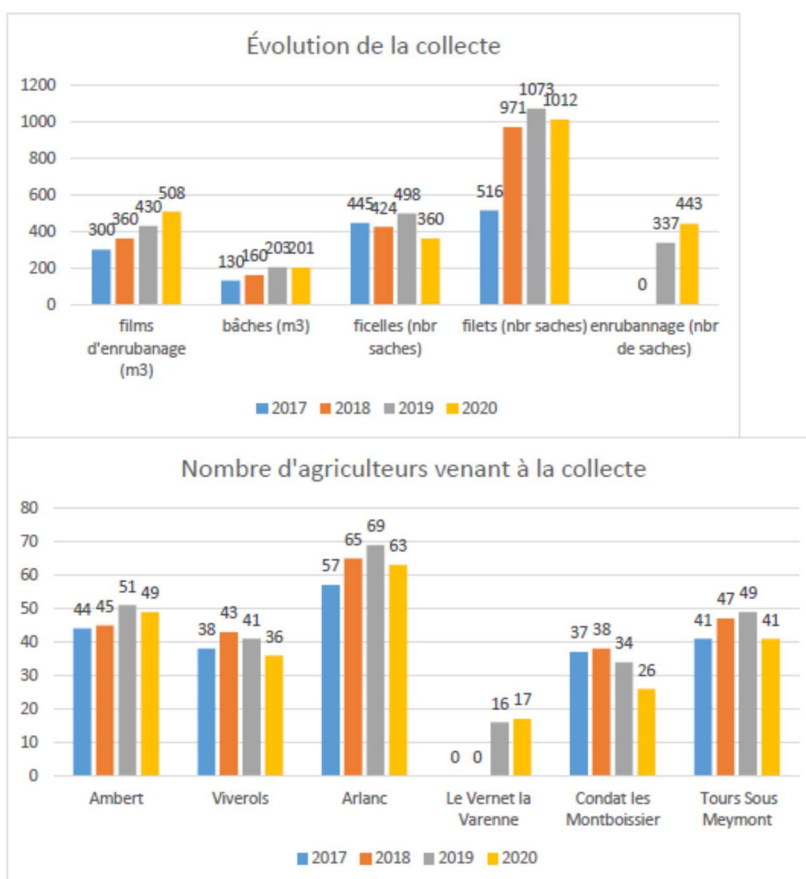
### Aide à la collecte des déchets agricoles – Chambre d'agriculture :

Au printemps, Ambert Livradois Forez aide la Chambre d'agriculture à organiser la collecte de certains déchets agricoles : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, ...

Pour cela, le service déchets met à disposition des caisses 30 m<sup>3</sup> et assure le transport des caisses vides et pleines pour regrouper les déchets ensuite recyclés.

Par le biais d'une convention, la Chambre d'agriculture rembourse à Ambert Livradois Forez 50% des frais de transports engagés, soit 1200 euros TTC.

Suite à la pandémie la collecte a dû être décalée de 6 mois. On ne constate pas de hausse du volume récolté hormis pour les plastiques d'enrubannage ni d'augmentation de fréquentation.



**Tour de France - Collecte de téléphones portables**

Ambert livradois Forez s'est associé à l'éco-organisme ecosystem, partenaire du Tour de France pour organiser une collecte des mobiles non utilisés, cassés ou défectueux. Plusieurs solutions de participations étaient possibles :

- dépôt dans les bornes au Col du Béal, à l'accueil de la communauté de communes, dans les 7 déchetteries
- en se connectant au site internet [jedonnemontelephone.fr](http://jedonnemontelephone.fr) pour imprimer une étiquette d'envoi

Grâce à cette mobilisation, 100 téléphones reconditionnés ont été offerts au CIAS d'Ambert.



## PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION

L'année 2020 correspond à la troisième et dernière année du Contrat Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). Afin de pouvoir répondre aux objectifs fixés, un poste de chargé de mission « Prévention » a été créé pour renforcer l'équipe (contrat de 3 ans 2018 – 2020) afin de mettre en place des actions supplémentaires.

Le point fort de notre CODEC est sa transversalité avec d'autres projets en cours (TEPCV/TEPOS et PCAET) et donc par conséquent le relais par plusieurs pôles/services.

En 2020, le tonnage de tri a augmenté de 30 tonnes, soit 1 kg par habitant, notamment grâce au déploiement de bacs jaunes supplémentaires et à la continuation de la sensibilisation. Les tonnages de DMA (ensemble des déchets « collecte » et « déchetteries ») est resté constant (+ 19 tonnes), celui des OMR (ordures ménagères résiduelles non recyclables) a baissé de 78 tonnes.

Les obligations de tri à la source des biodéchets pour 2024 et la hausse de la TGAP prévue dans la loi de finances 2019 ont amené le VALTOM à orchestrer un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques au niveau départemental.

Le service déchets a décliné ce projet en Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques pour le territoire et a créé un service biodéchets qui s'occupe de la collecte des biodéchets, du développement du compostage de quartier et en établissements et du compostage individuel avec 4 agents à temps complet (dont 2 nouveaux ETP ALF et 1 ETP mis à disposition par le VALTOM).

L'objectif de ce projet est de détourner des ordures ménagères environ 1 300 tonnes de déchets organiques en 5 ans afin de les traiter localement par le compostage individuel ou collectif. Les gains attendus sont environnementaux, financiers et sociaux.

En 2020, ALF a renouvelé son adhésion au conseil d'administration du Réseau Compost Citoyen de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les résultats du CODEC, qui est le Plan de Prévention de la collectivité, vont être présentés ci-dessous.

# SENSIBILISATION / COMMUNICATION



### Ecoles, Collèges et Lycée :

Animations avec les écoles de Condat les Montboissier, Marat, Fournols, Arlanc Notre Dame, Eglisolles et le collège Saint Joseph d'Ambert.

Au total 14 demi-journées d'animations **soit 292 enfants sensibilisés**. Pour la majorité des établissements nous n'avons pas pu terminer notre cycle de sensibilisation à cause du confinement.

Pas de Participation à la manifestation CROSS de l'Education Nationale pour 2020 puisqu'il n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.

### Autres établissements :

- ALSH de Marat : 22 enfants ont été sensibilisés
- école d'aides-soignantes : 25 personnes formées
- secrétaires de mairie : 52 secrétaires sensibilisés afin qu'ils relaient l'information aux usagers

### Animation sensibilisation Gestion des déchets « tout public » :

	Personnes rencontrées
Sur les 7 sites de déchetterie : stands + renfort	196 + 953
Sur 8 marchés (Ambert, Arlanc, Cunlhat, Marsac en Livradois, Olliergues, Saint Anthème, Viverols, Saint Germain l'Herm)	annulé
Ambert Côté Jardin	annulé
Foire d'Automne à Arlanc	annulé
La Course cycliste des COPAINS	annulé
« Points d'information compost » sur le site de distribution au bureau du SIVOM (à chaque vente, informations données)	372
Brocante gratuite (1)	Non comptabilisé

### Visites des centres de traitement des déchets :

Le service Déchets propose régulièrement à différents publics de pouvoir visiter ses installations de traitement des déchets afin que les usagers se rendent compte du devenir réel de leurs déchets. Les sites visités sont :

- La déchetterie d'Ambert,
- L'ISDND d'Ambert et tous ses équipements (STEP, torchère, casiers à déchets),
- La plateforme de compostage d'Ambert,
- Le quai de transfert d'Ambert,

- Le pôle multi-filières VERNEA à Clermont Ferrand (incinérateur, ...),

Voici, le détail du public accueilli en 2020 :

- Scolaires : 149
- Non scolaires : 0

**Bilan des interventions de sensibilisation au tri auprès des usagers :**

Depuis 2013, ALF a décidé de renforcer sa présence humaine dans les villages et les bourgs afin de continuer à informer et sensibiliser la population au tri des emballages, et plus largement à la bonne gestion des déchets.

Pour cela, l'agent de proximité intervient de manière préventive ou curative, en porte à porte, auprès des usagers.



Information/sensibilisation en porte à porte dans les villages et dans les bourgs :

2020			
Foyers informés	Foyers rencontrés	Nb de villages	Nb de communes
1 284	151	54	15

Actions nouveaux arrivants : Envoi à tous les nouveaux arrivants sur le territoire des informations sur la gestion des déchets adaptés à leur secteur.

**350 nouveaux arrivants informés par courrier en 2020**

Publications :

Journal Déchets paru en novembre-décembre 2020 avec 12 pages sur les déchets distribué à 14 000 adresses environ.

Spectacles :

Pas de spectacles en 2020

# PREVENTION DES DECHETS ORGANIQUES

## **Compostage Individuel :**

### **- Vente de composteurs 2020 :**

En 2020 le mode distribution des composteurs a changé : désormais nous donnons les composteurs aux usagers qui suivent une formation d'une heure. Les personnes ne souhaitant pas suivre la formation ou souhaitant un deuxième composteur peuvent les acheter.

Un achat groupé de composteurs est organisé par le VALTOM. Le service déchets d'Ambert Livradois Forez prend la communication auprès des mairies et usagers, via la presse, les déchèteries, les stands et les formations.

En 2020, les formations n'ont commencé que fin mai : 52 formations ont été réalisées dont 44 sur le site Anna Rodier, 7 en délocalisé à la demande des communes et une en entreprise. Au total 372 foyers ont reçu l'information sur le compostage.

**Pour l'année 2020, 372 composteurs ont été donnés et 50 achetés soit un total de 422 composteurs distribués (3,5 fois plus que l'année précédente).**

**Sur l'année 2020 nous estimons que ces composteurs ont permis de détournée 21 tonnes de déchets organiques des ordures ménagères.**

**- Enquête « utilisation et pratique ».** Sondage effectué par le service du tri lors du porte à porte chez les habitants et des stands sur les marchés et les déchetteries.

## **Compostage en pied d'immeuble :**

4 sites ont été installé :

- Arlanc : lotissement route de Beurrières
- Dore l'Eglise : Logement M. Wallon
- Marsac à Livradois : résidence Saint Joseph
- Saint Gervais sous Meymont : logements intercommunaux

L'évitement est estimé à 620 kg pour l'année 2020.

## **Compostage de quartier :**

Nouvelles installations de composteurs : 18 composteurs ont été installés avec des référents sur presque chaque site pour assurer un bon fonctionnement :

- Chambon sur Dolore : le Bourg
- Cunlhat : Place du Marché, Place Lamothe, Avenue des Gaspard des Montagnes, Quartier de la Barge
- Dore l'Eglise : le bourg
- Grandrif : le bourg
- Marat : le bourg et d'accueil des campings cars
- Marsac en Livradois : La Gravière, Lotissement du Pêcher, Rue des Alouettes
- Saillant : le bourg
- Saint Amant Roche Savine : Place Saint Martin
- Tours Sur Meymont : le bourg x 2
- Vertolaye : La Naudie et Gare de l'Utopie

Ces composteurs ont permis de détourner 6,3 tonnes de déchets organiques des ordures ménagères.

5 autres sont d'ores et déjà programmés pour 2021.

### **Compostage en établissements :**



15 installations en 2020 de composteurs sur les sites suivants :

- Etablissements touristiques : 7
  - Medeyrolles
  - Cunlhat
  - Grandrif
  - Saint Clément de Vallorgue
  - Auzelles x 2
  - Saint Germain l'Herm
- En établissements scolaires : 3
  - collège d'Arlanc
  - collège de Saint Anthème
  - collège de Saint Amant Roche Savine
- Restaurants : 4
  - Ambert : La Chaumière
  - Chambon sur Dolore : La Clairière
  - Grandrif : Auberge des Pradeaux
  - Marat : Hôtel restaurant Le Marat

Ces installations ont permis d'éviter environ 4 tonnes de biodéchets

### **Suivis des sites de compostages du territoire :**

Le service biodéchet s'est doté du logiciel LOGIPROX qui est une plateforme online de gestion des sites de compostage de proximité. La plateforme permet une gestion facile des informations en temps réel.

Lorsqu'un nouveau composteur, un ou plusieurs référents de site sont formés.



Tous les sites de compostage font l'objet d'un suivi régulier par les agents du service biodéchets afin de contrôler la qualité du compostage (nature des déchets, technique de compostage, humidité, ...). Ces suivis sont accompagnés, quand c'est nécessaire, d'une nouvelle information du public « apporteur de biodéchets » et des référents de site (personnes responsables sur site du compostage).

Le suivi de ces composteurs nécessite l'approvisionnement en matière sèche (broyat de branches).

**Au total, 123 sites sont suivis fin 2020.**

**Toutes ces installations de composteurs permettent, fin 2020, de détourner environ 76 tonnes de biodéchets des ordures ménagères !**



### **Cimetières :**

En 2020, 10 cimetières supplémentaires (Ambert, Chaumont le Bourg, Cunlhat, Dore l'Eglise, Echandelys, Grandrif, Marat, Marsac en Livradois, Saint Bonnet le Chastel, Viverols) ont été équipés ce qui fait un total de 16 cimetières faisant le tri des végétaux.

### **Gourmet bag :**

Le VALTOM a lancé l'opération Gourmet bag lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire en octobre 2017. Depuis l'opération est poursuivie et prend même de l'ampleur.

Le but de cette opération est d'inciter les restaurants à proposer aux clients de pouvoir emmener leurs restes de repas chez eux dans des contenants en carton alimentaire et compostables.

En 2020, 2 restaurants supplémentaires participent à l'opération ce qui porte le nombre total à 20 restaurants.

Pour certains restaurants un réapprovisionnement est fait en cours d'année.

Depuis 2019 des sacs à bouteilles sont également remis aux restaurants et très appréciés car ils permettent à leurs clients d'acheter plus facilement une bouteille de vin en sachant qu'ils pourront repartir avec.

### **Fabrication de composteurs**

En 2020, dans le but de maîtriser nos dépenses, nous avons comparé le coût de fabrication de composteurs et le coût d'achat des kits tout prêt. Il en est ressorti que pour 60 composteurs 2 cellules avec réserve à broyat et 60 composteurs 1 000L, le fait de fabriquer nous-même les composteurs permet une économie de 23 752 € pour la collectivité. Tout le matériel a été acheté en 2020 afin de commencer la fabrication. Celle-ci prendra de l'ampleur en 2021.

### **Lutte contre le Gaspillage Alimentaire**

Depuis plusieurs années un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire en établissements publics est mis en place par Ambert Livradois Forez.

Ce dispositif a pour objectifs :

- Faire des économies sur les achats de denrées et sur la gestion des déchets
- Améliorer l'équilibre alimentaire des repas consommés par les convives
- Éviter de nouvelles obligations réglementaires en tant que gros producteurs de déchets organiques
- Mettre en œuvre une mobilisation interne autour de projets liés à l'alimentation.
- Améliorer la qualité des produits proposés (locaux, de saison, bios...), grâce aux économies réalisées

Afin de continuer l'accompagnement et d'assurer la pérennité du projet « Mieux manger et moins jeter en établissement de santé », 9 établissements sont suivis par rapport à leur engagement de 2019. Un nouveau projet verra le jour en 2021.

Le VALTOM porte depuis 2008, le programme Etablissement Témoins. C'est ainsi 128 établissements sur le Puy de Dôme qui ont pu bénéficier d'interventions entièrement financées, pour s'engager dans une démarche de prévention des déchets pour réduire la quantité et la nocivité des déchets. En 2020, les collègues d'Olliergues, Saint Germain l'Herm et Saint Amant Roche Savine ont été accompagnés.

Labellisé « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage » en 2015 par le ministère de l'Environnement, le Valtom accompagne des acteurs de la restauration collective dans cette thématique sur un programme d'un an. Sur le territoire ALF, 5 établissements auraient dû bénéficier de ce programme : Azureva Fournols, le centre Hospitalier d'Ambert, EHPAD d'Olliergues et St Amant Roche Savine, Vimal Chabrier et Pré-Bayle à Ambert, Multiaccueil Marat. L'action a été décalée à 2021 en raison de la crise sanitaire sauf pour Azureva car elle a eu lieu en septembre.

Pour les particuliers, un atelier zéro gaspi zéro déchets a eu lieu sur 2 journées à l'Intermarché d'Ambert en février 2020. L'objectif était d'interpeller le public en lui proposant des solutions simples et efficaces à mettre en place à la maison. Le public découvre ainsi une cuisine 100% récup avec des dizaines de solutions anti-gaspi et anti-déchets.

En 2021, un projet global d'accompagnement de la restauration collective sera engagé auprès des établissements scolaires consistant à lutter contre le gaspillage alimentaire, mieux gérer les déchets issus de la restauration et améliorer l'approvisionnement de la restauration collective conformément à la loi EGALIM (produits locaux, ...).

**Présentation des actions biodéchets / Visites / Formations :**

ANNEE 2019		
Date	ACTION	
Février 2020	Sites compostage Ambert (formation Maitre composteurs)	15
TOTAL		15

**Broyage des branches et gestion des déchets verts :**

ALF dispose de 3 broyeurs de branches.



**Broyage des branches en déchetteries :**

Afin de limiter les coûts de transports des végétaux, sur les 4 sites de déchetteries les plus éloignées d'Ambert (Viverols, Saint Anthème, Cunlhat et Saint Germain l'Herm), les branches des usagers sont mises de côté sur une plateforme afin d'être broyées sur site.

Le broyat est laissé à disposition des usagers et est utilisé comme approvisionnement des composteurs collectifs du territoire (besoin en matière sèche).

Nombre de journées de broyage en déchetterie : 24 opérations

Volume brut de branches broyées en déchetteries : 1 620 m<sup>3</sup>

Volume de broyat créé : 123 m<sup>3</sup> environ soit 38 tonnes de broyat

A cela il faut également rajouter le broyat réalisé par les autres services d'ALF notamment lors de l'entretien des berges de rivières qui a permis de faire 54 m<sup>3</sup> de broyat soit environ 17 tonnes.

En 2021 il est prévu de faire trier les branches en déchetteries dans des bennes pour Ambert et Arlanc. Elles seront ensuite déposées sur la plateforme de compostage d'Ambert et broyées par Claustre Environnement.

#### **Broyat de branches :**

Afin de satisfaire les besoins grandissants en broyat pour le fonctionnement de tous les composteurs publics/collectifs, un partenariat a été mis en place avec les Divisions Routières du département et les services communaux qui broient des branches afin de récupérer le broyat.

#### **Mutualisation/prêt des broyeurs pour les communes :**

En 2020 les broyeurs ont bien été utilisés sur le territoire puisqu'au total il y a eu 194 journées d'emprunt des broyeurs, un tout petit peu moins que l'année précédente. Ces journées ont permis de broyer 6 080 m<sup>3</sup> de branches et ainsi de réaliser 608 m<sup>3</sup> de broyat soit 189 tonnes de broyat.

Les broyeurs sont principalement utilisés de février à mai et sur la fin d'année lorsque les périodes de travaux d'élagage et d'abattage sont nombreux.

Un système d'emprunt/location, via une plateforme internet de réservation, moyennant 5€/jour est mis en place pour les communes et établissements partenaires (gestion biodéchets).



#### **Plateformes communales de gestion des déchets verts :**

Le but est d'accompagner les communes pour une meilleure gestion de leurs déchets verts en réaménageant des aires de stockage souvent dite « ancienne décharge » qui accueillent encore des déchets verts pour le brûlage ou un stockage non réglementaire.

Plusieurs types de déchets peuvent être déposés : tontes, déchets de désherbage, feuilles mortes, broyage de branches et déchets de cimetière.

En 2020, deux plateformes ont été installées à Grandrif et à Job

**Mise en place de jardins témoins :**

Mise en place d'un jardin zéro déchets au Jardin pour la Terre à Arlanc jardin qui permet de :

- proposer différentes techniques de valorisation des déchets de jardin, d'espaces verts
- promouvoir les activités du jardin pour la Terre
- proposer un site de découverte du compostage domestique

Pour 2021, il est prévu de proposer des animations sur le Jardin pour la Terre aux habitants du territoire.

**Matériel 0 phyto :**

En 2018, ALF a acheté 18 outils ou porte outils pour un montant de 184 000 € (financés à 80% par le TEPCV). Ces outils sont mis à disposition des communes, via une plateforme internet de réservation, moyennant une location de 5€ la journée :

- 3 tondeuses mulching autoportées
- 5 rabots de piste
- 10 porte-outils

Tout au long de l'année, le sujet des pratiques de jardinage au naturel sans produits phytosanitaires a été abordé sur les différents stands tenus sur les marchés, les déchetteries du territoire et les manifestations du territoire.

Sur l'année 2020, il y a eu 117 journées d'utilisation du matériel zéro phyto. On remarque que les communes ayant réservé du matériel en 2018 le réserve aussi en 2019 et 2020 ce qui veut dire que le matériel répond aux attentes des communes.

La grande majorité des réservations le sont par les communes stockeuses du matériel.

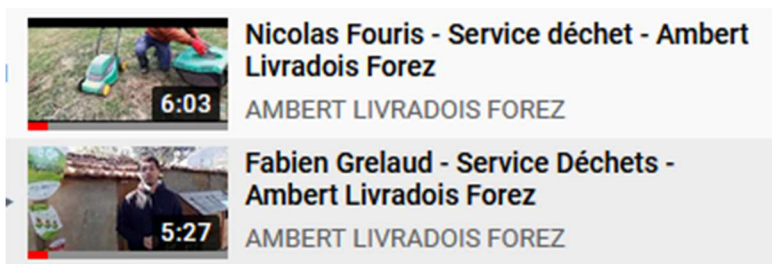
	Dépenses		Recettes	Ecart à la charge du service MATMUT
	Entretien / réparation	Pièces de rechange		
Broyeurs	3 835,73 €		870 €	2 965,73 €
Matériel 0 phyto	871,38 €	1 724,00 €	140 €	2 455,38 €

Le matériel est principalement utilisé de mai à août (période de pousse de l'herbe).

En 2020, une journée zéro-phyto a été organisée à Marsac en Livradois avec des visites de site (Grandrif, Job et Ambert).

**Communication :**

En 2020, le service biodéchets a réalisé deux vidéos, une sur le compostage et l'autre sur la gestion des déchets verts disponible sur la chaîne you tube de ALF.



L e VALTOM et la FREDON ont réalisé en partenariat avec les collectivités adhérentes deux plaquettes sur la gestion des déchets vert, l'une est à destination des communes et l'autre des particuliers. Le service biodéchets a participé à ce projet. Les plaquettes seront distribuées en 2021.



## RE-EMPLOI

**RESSOURCERIE - Association RECUP DORE SOLIDAIRE :**

Cette structure, pour laquelle le SIVOM d'Ambert a été l'initiateur dans le cadre du Programme de Prévention a pour objectif de détourner les objets, initialement prévus pour être jetés, afin de leur redonner une seconde vie (réparation, transformation, ...) et de les revendre.

Chaque déchetterie est équipée d'un caisson 30 m<sup>3</sup>, dans lequel les gardiens stockent les objets apportés par les usagers et qui peuvent avoir une deuxième vie.

L'association a aussi développé l'activité « débarras de maison ». Les usagers peuvent aussi directement aller déposer à la ressourcerie les objets qu'ils veulent donner.

Voici le détail des différents modes de collecte de la ressourcerie :

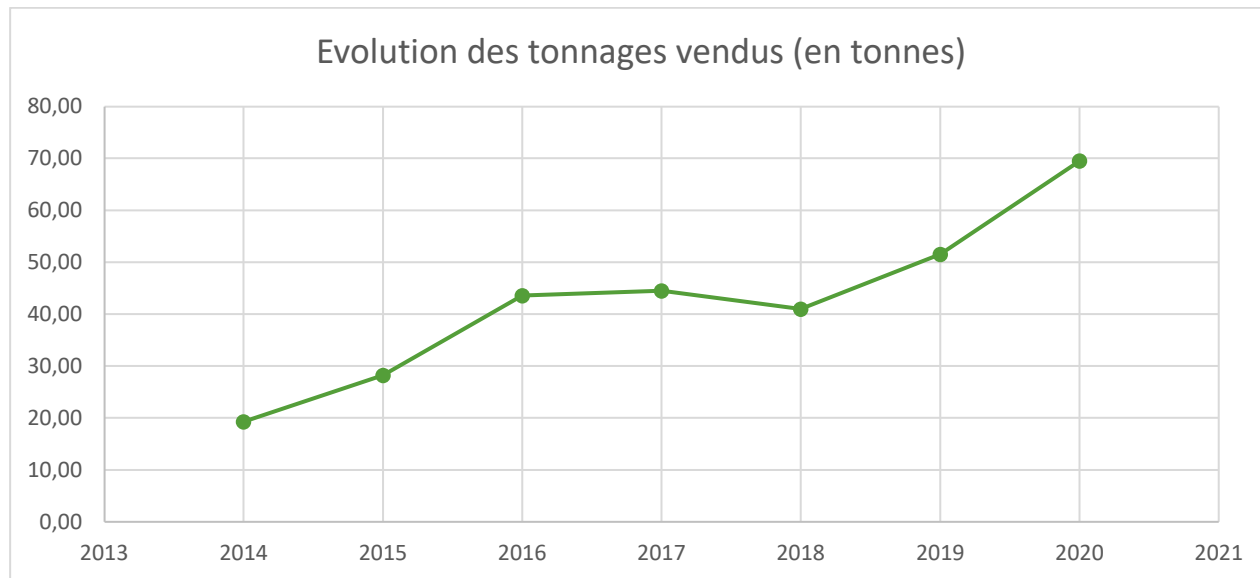
<b>Répartition des apports en %</b>	
Apports direct Ressourcerie	25
Enlèvement sur RDV (petits enlèvements ciblés)	15
Caissons déchetteries	25
Débarras de maison	35

L'association est équipée (dans le cadre des financements TEPCV) de 2 imprimantes 3D. Ces équipements sont intéressants dans un but de réduction des déchets et d'augmentation de la réparabilité des équipements sur le territoire. Il est cependant nécessaire de la développer.

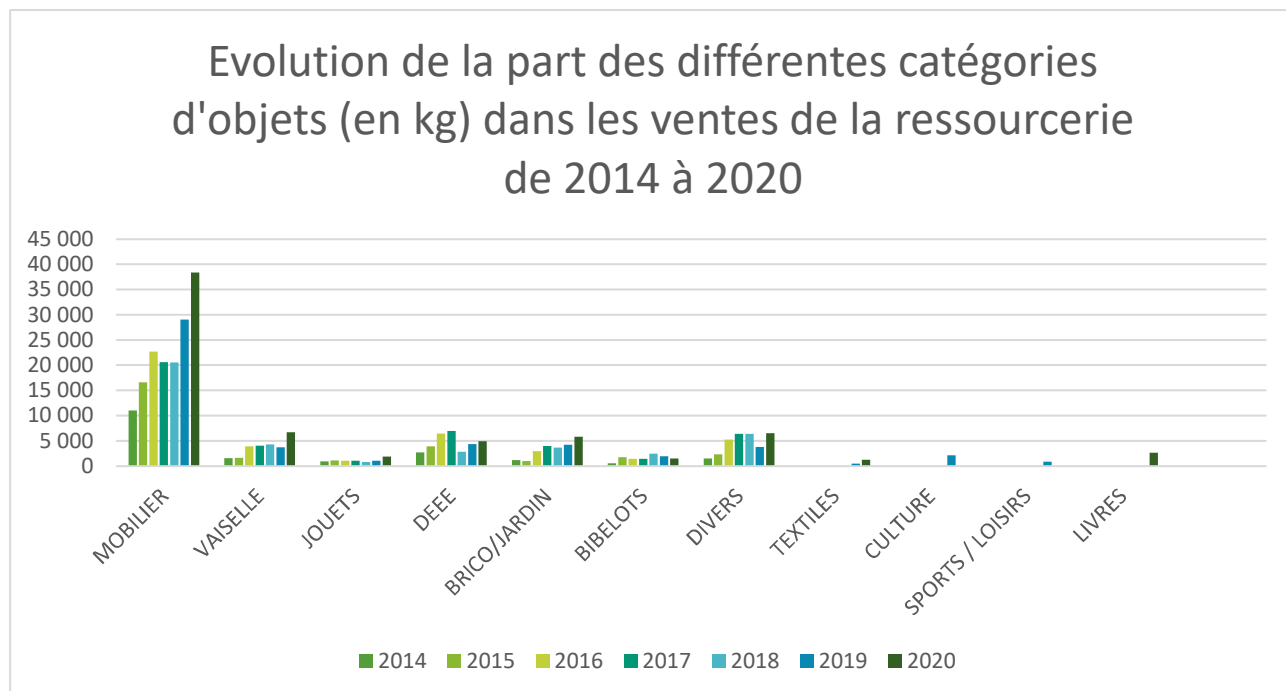
Ambert Livradois Forez (via son pôle Social) participe au financement de l'activité sociale « insertion » de la ressourcerie à hauteur de 10 000 euros en 2020 par le biais d'une subvention.

Une aide financière complémentaire est apportée par le service Déchets au travers d'un soutien à la tonne détournée et revendue (140 euros la tonne).

Bilan et évolution des tonnages détournés :



Les ventes sont en constante augmentation depuis la création de la ressourcerie en 2014 jusqu'en 2017. 2018 a été une mauvaise année, notamment en raison de conditions météorologiques difficiles rendant le magasin difficile d'accès en hiver. 2020 a été une très bonne année (+ 34 % de tonnages vendus).





Le mobilier tient toujours la première place dans les ventes de la ressourcerie. Cela s'explique facilement par le fait que c'est cette catégorie d'objets qui est la plus lourde.

#### Braderie :

Du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019, une braderie a été organisée en partenariat avec ALF, une association d'artisans d'arts. Le but de cette braderie est d'écouler les stocks avant la période estivale et ses arrivages massifs.

Un Repair Café, qui propose de réparer avec le propriétaire de petits objets (textile, électroménager, ...), se tient dans les locaux de la ressourcerie (voir chapitre Repair Café).

#### Collecte des vélos :

- **Association TRI-CYCLE et +++ :**

Cette association a pour objectif de récupérer les vieux vélos en déchetteries (+ les dons) afin de les remettre en état et les envoyer en Afrique pour les enfants.

Les gardiens de déchetterie mettent les vélos jetés par les usagers de côté et l'association vient les récupérer via une convention.

- **Association Les Lococotiers**

Cette association basée 38 rue de Goye à Ambert organise tous les mercredis après-midi des ateliers de réparations vélos à prix libre.

En 2021, elle reprendra l'activité de l'association TRI-CYCLE et +++.

Le service Déchets accompagne le développement de son activité en :

- La soutenant dans sa communication,
- Par le biais d'animations rémunérées.

Un des membres de l'association participe aux réunions 3R menées par la collectivité.

- **Association OBRADOR :**

Cette association récupère (via une convention avec le service Déchets) les vélos à la déchetterie de Cunlhat à des fins de réutilisation et transformation.

Elle a pour ambition de créer un Fab Lab. Un **Fab Lab** (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Le 8 octobre une demi-journée d'animation sur la sensibilisation aux énergies renouvelables, le recyclage des batteries et le gaspillage alimentaire a été réalisée.

### **Repair Café**

Un Repair Café a été lancé en mai 2019 à l'initiative d'un habitant de la commune de Saint Ferréol des Côtes. Le concept est simple : les personnes qui possèdent un appareil de petit électroménager qui ne fonctionne plus ou des vêtements à réparer sont invitées à venir au Repair Café.

Pour être au plus près des besoins des habitants du territoire, c'est un fonctionnement itinérant qui est mis en place.

Suite à la crise sanitaire et à la demande croissante des gens du territoire le Repair Café a changé ses horaires et est désormais tous les mardis après-midi de 14h à 17h à la ressourcerie de Saint Amant Roche Savine.

En 2020, il a permis d'éviter de jeter 1 235 kg de déchets essentiellement des D3E contre 331 en 2019.

Le service Déchets accompagne le développement de l'activité du REPAIR CAFE en :

- Le soutenant dans sa communication,
- Par le biais d'animations rémunérées (par exemple pour la SERD 2020 : atelier à l'entreprise tresse industrie le 25 septembre ).

### **BOITES A LIVRES :**

En 2020, 2 boîtes à livres ont été installée sur les déchetteries de Arlanc et Ambert par le service déchets et 1 à Olliergues par la mairie.

Au total, sur le territoire, environ 23 boîtes à livres existent sur le territoire au 1/1/20. Ces boites existent grâce à la mobilisation de différentes entités (ALF, Lions Club, riverains, associations, mairies ...).

Le réseau des médiathèques d'ALF encourage le don de livres et a mis en place une action de troc des magazines.

#### **Liste des boites à livres du territoire :**

- Saillant – 1 – (cabine téléphonique devant la mairie)
- Viverols – 2 – (cabine téléphonique devant la Poste et cabane sur la place)
- Déchèterie de St Germain – 1
- Déchèterie de Vertolaye – 1
- Ambert – 1 – (Le local)
- Ambert – 2 – (devant la mairie annexe et devant la gare (Lions Club))
- Arlanc – 1 – (devant l'office de tourisme (Lions Club))
- Marat – 1 – à côté de l'école
- Déchetterie d'Ambert – 1
- Déchetterie d'Arlanc – 1
- Olliergues – 1 – sous l'espace Gouttefangeas
- Saint-Anthème – 2 – à côté de l'office de tourisme et sur la façade du snack de Prabouré

- La Chaulme – 1
- Saint Clément de Vallorgue – 1
- Saint Romain – 1
- Saint Bonnet le Chastel – 1 – devant la mairie
- Valcivières – 1 – entre l’Eglise et l’Auberge
- La Forie – 1 – en face de l’Auberge

Les boîtes à livre du territoire sont référencées sur le site internet : <https://www.boite-a-lire.com/>

#### **« Donneries gratuite » :**

1 donnerie a été organisée à Ambert le 1<sup>er</sup> octobre. La moitié du chargement a été récupéré par les gens du marché et l’autre moitié par le CADA de Cunlhat.

Ces actions demandent beaucoup de temps et de manipulations pour un détournement de déchets assez faible en quantités, mais représentent une véritable opportunité quant à la sensibilisation sur la production de déchets et son évitement.

#### **Caissons matériauthèque :**

La déchetterie d’Ambert a été équipée d’un caisson matériauthèque. Ce sont désormais 3 déchetteries d’équipées (Saint Germain et Viverols en 2019).

Cette matériauthèque vient en complément du réemploi que permet déjà la Ressourcerie (mobilier, sanitaires, volets...) sans entrer en concurrence.

Ces caissons ont reçu un bon accueil de la part du public et fonctionnent bien.

Des animations pour faire connaître, développer le fonctionnement de ces caissons matériauthèques ont eu lieu les premiers samedis des mois de juin, juillet, août et septembre 2020 (le matin à Saint Germain, et l’après-midi à Viverols).

Projet 2021 : Installation d’un caisson dans les déchetteries de Cunlhat et Saint Anthème.

#### **Boîte à troc :**

Deux boîtes à troc ont été installées sur des sites de la communauté de communes :

- 1 à la MSAP de Cunlhat,
- 1 sur le site Anna Rodier à Ambert.

Le développement de nouvelles boites à troc en 2021 est à l’étude pour les MSAP, la Gare de l’Utopie, ...

## ECO EXEMPLARITE – ECO CONSOMMATION

### Couches lavables :

En 2020, 3 réunions d'informations ont été organisées pour un total de 3 participants.

Résultat 2020 :

- 2 prêts de kit dont une famille qui a poursuivi l'expérience
- L'autre famille a opté pour les lingettes lavables

66 % des familles assistant aux réunions empruntent un kit et 50 % des familles empruntant un kit optent pour les couches lavables.

L'évitement est estimé à 800 kg pour l'année 2020.

Le prêt de kit de couches lavables permet à beaucoup de parent de passer le cap de la curiosité sans aucune dépense. Les lingettes lavables sont adoptées par toutes les familles ayant emprunter un kit.

Le nombre de participants augmentera sûrement en 2021 par le déploiement des cintres couches dans les lieux propices (crèches, RAM, PMI, sages-femmes, ...).

### Stop pub :

Sensibilisation des usagers lors du porte à porte de l'éco-conseillère, des stands sur les marchés et en déchetteries.

Après un déploiement massif des stop pub en 2019 dans 171 lieux, nous n'avons fait que du réapprovisionnement en 2020 lors des déplacements des agents du service. Ce sont environ 500 stop pub qui ont été distribués.

Avant le lancement de la démarche, en janvier 2017, le taux d'équipement en stop pub était de 9,46% soit 1 396 boîtes aux lettres. En mars 2019, le taux d'équipement était de 14%. En octobre 2019, il est de 15,95 % soit 263 boîtes aux lettres supplémentaires équipées. Fin 2020 le taux d'équipement est de 24 %.

En 4 ans se sont 2 025 foyers qui ont adopté un stop pub et c'est 58 tonnes de papiers évitées soit 696 arbres qui n'ont pas été coupés.

### Prêt et vente de gobelets :

Depuis 2012, ALF accompagne les associations et les collectivités de son territoire en leur proposant la location de gobelets réutilisables. Notre aide pour l'achat de gobelets s'est arrêtée fin 2019.

- **Nous n'avons pas vendu de gobelets réutilisables en 2020 car la loi TECV interdit** la vaisselle à usage unique au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de ce fait la vaisselle réutilisable devient obligatoire.

- **4 900 gobelets mis à disposition gratuitement pour environ une vingtaine d'événements**

Pour faciliter l'utilisation des gobelets réutilisables lors des grosses manifestations, le service déchets met désormais à disposition des associations et collectivités une laveuse de gobelets mobile. Cette mise à disposition se fait avec une contrepartie financière et évite d'emprunter des grandes quantités de gobelets puisque les cycles de lavage sont de 2-3 minutes pour environ 80 gobelets.

Compte tenu des circonstances sanitaires la laveuse n'a été empruntée qu'une seule fois.

#### **Eco exemplarité de la collectivité :**

- Produits d'entretien :

Un diagnostic des produits d'entretien utilisés au sein des services ALF a été finalisé pour changer et passer à des produits éco-labellisés et/ou issus de circuits courts. Les crèches utilisent déjà ce type de produits à 90% depuis 2018.

Les règles sanitaires en vigueur en 2020 n'ont pas permis de mettre en place le changement de produits pour toute la communauté de communes. Ce projet reste en suspens jusqu'à nouvel ordre.

- Tri et compostage des services ALF :

Les différents sites d'ALF sont progressivement équipés pour permettre de trier et de valoriser un maximum de flux (compostage, toners, papiers et emballages, stylos, ...).

Début 2021, l'équipement systématique de chaque bureau avec des poubelles adaptées sera mis en place.

#### **Ecologie Industrielle et Territoriale :**

En 2019, la société MACEO a établi un diagnostic grâce aux rencontres avec 5 entreprises. Un premier comité technique a été réalisé en décembre.

L'année 2020 sera consacrée à la rencontre des entreprises et la mise en place des axes de travail définis lors des comités techniques. Une première réunion a eu lieu le 11 février 2020 avec 7 entreprises (Récup'Dore Solidaire, Repair Café, Rural Combo, Obrador, Les lococotiers, récréa, Créakai)

#### **Sensibilisation à l'éco consommation :**

- Fin septembre nous avons participé au marché d'Olliergues et à la fête de la Gare de l'Utopie qui nous a permis de rencontrer 39 personnes. Ce stand était dédié à l'éco-consommation et nous avons organisé un tirage au sort pour gagner un kit de produits pour faire ses produits d'entretien maison. Ce type de stand aurait du être fait sur tous les marchés du territoire. Cette action est reportée en 2021 avec l'extension des consignes de tri.
- Au premier trimestre 2020, nous avons réalisé une animation sur la réparation de téléphone portable : 6 personnes étaient présentes

- Participation au forum jeune du 16 septembre en lien avec le planning familial pour sensibiliser les jeunes aux protections féminines écologiques
- Court métrage à la maison citoyenne de Saint Gervais Sous Meymont sur le plastique : 15-20 participants
- Nous n'avons pas pu réaliser de stands dans les 3 supermarchés du territoire lors de la SERD comme les autres années.
- Participation au groupe de travail du VALTOM sur les éco-manifestations. Projet d'un achat groupé « Valtom » pour des équipements de tri sélectif pour les manifestations.
- 2 publications facebook ont été faites :
  - une l'été pour promouvoir l'eau du robinet et ainsi réduire la quantité de déchets plastiques
  - l'autre au moment de la rentrée scolaire pour proposer des astuces économiques et écologiques pour les familles afin de réduire le budget

## INDICATEURS FINANCIERS

Coûts globaux du service :

Le coût réel de la gestion des déchets en **2020** est de : **155.93 euros TTC/habitant/an (144.21 HT/hab/an).**

2019 : 148.62 euros TTC/habitant/an (139.19 HT/hab/an)

La répartition des charges du service est la suivante :

	2020		2019		2018	
	Charges en k€HT	%	Charges en k€HT	%	Charges en k€HT	%
Structure	445 k€	12 %	418 k€	12 %	396 k€	12%
Communication	25 k€	0,7 %	8 k€	0,2 %	12 k€	0,3%
Prévention	271 k€	7 %	183 k€	5 %	174 k€	5%
Précollecte	46 k€	1.2 %	36 k€	1 %	48 k€	1,4%
Collecte	1 915 k€	51 %	1 898 k€	53 %	1 854 k€	54%
Transfert/transport	277 k€	7 %	303 k€	8 %	175 k€	5%
Traitement	762 k€	20 %	754 k€	21 %	762 k€	22%

Et plus précisément par type de flux :

	Charges HT 2020	Charges HT 2019	Charges HT 2018
Collecte des OMR	1 069 584 €	1 165 643 €	1 031 763 €
Traitement des OMR	901 286 €	861 641 €	887 724 €
Transport/traitement des Déchèteries	346 960 €	347 528 €	252 481 €
Tri des recyclables hors verre	328 085 €	317 773 €	297 805 €
Collecte Déchèteries	455 291 €	412 769 €	410 402 €
Total structure	445 014 €	418 026 €	396 008 €
Collecte des recyclables	340 455 €	272 357 €	366 965 €
Total charges Pré-collecte	45 981 €	36 086 €	48 075 €
Total charges Transport	NC	234 795 €	NC

Modalités de financement du service :

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget général avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : **TEOM**
- contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères **RSEOM**
- contribution des organismes agréés pour le **recyclage des emballages**
- contribution de la **revente des matériaux** issus des déchets triés

Contribution des usagers particuliers :

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à **13 % en 2020**, inchangé par rapport à 2019 (12.2 % en 2018).

Chiffres 2018 :

La TEOM s'applique sur 29 628 locaux imposés sur le foncier :

- 27 938 locaux des ménages (21 346 maisons et 3 482 appartements + dépendances)
- 1 690 locaux professionnels représentant seulement 6% de l'ensemble des locaux

Les locaux professionnels contribuent à hauteur de 9% seulement du montant total de la TEOM perçue.

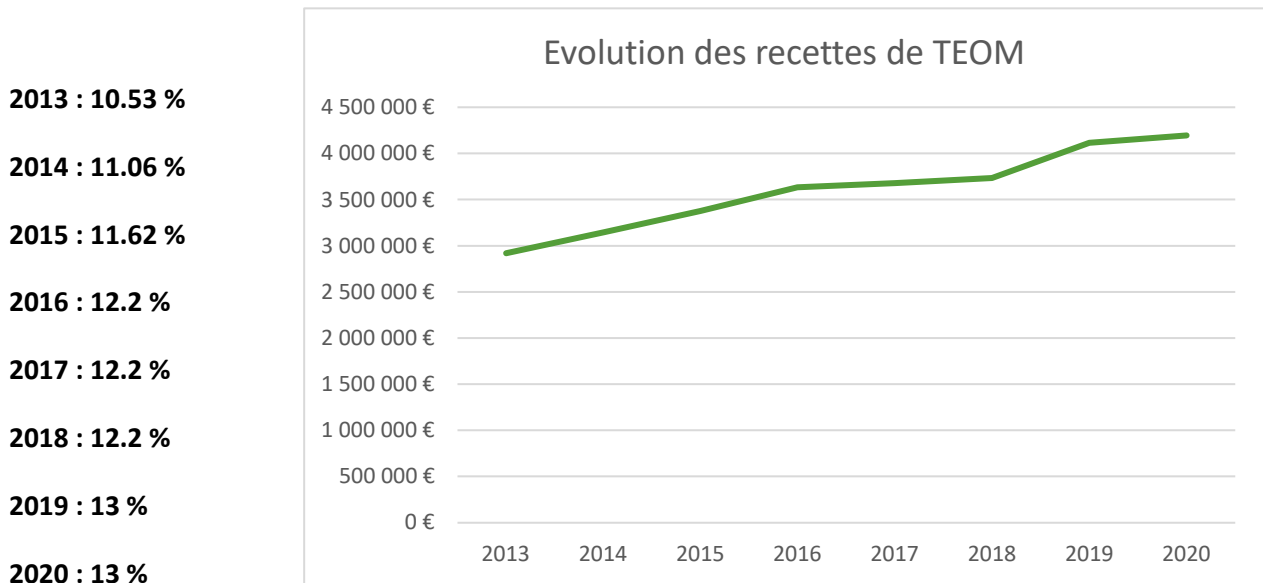
En moyenne, un ménage du territoire paie une TEOM de 133 € (hors dépendances). Plus précisément, 137 € s'il habite en maison, 106 € s'il habite en appartement.

Voici une analyse plus fine des logements et des TEOM moyennes (chiffres 2017) :



	Nb locaux	Base de TEOM	TEOM (total)	TEOM (moy.)	TEOM (max)	TEOM (e-type)
<b>Appartement</b>	<b>3 482</b>	<b>3 025 246</b>	<b>369 080 €</b>	<b>106 €</b>	<b>456 €</b>	<b>49 €</b>
Locataire	2 186	1 905 291	232 446 €	106 €	400 €	42 €
Propriétaire	771	750 617	91 575 €	119 €	456 €	65 €
Vacant	525	369 338	45 059 €	86 €	257 €	42 €
<b>Maison</b>	<b>21 346</b>	<b>24 041 003</b>	<b>2 933 002 €</b>	<b>137 €</b>	<b>980 €</b>	<b>82 €</b>
Locataire	1 633	1 660 086	202 530 €	124 €	554 €	64 €
Propriétaire	17 417	20 727 893	2 528 803 €	145 €	980 €	83 €
Vacant	2 296	1 653 024	201 669 €	88 €	382 €	65 €
<b>Dépendance</b>	<b>3 014</b>	<b>588 045</b>	<b>71 741 €</b>	<b>24 €</b>	<b>235 €</b>	<b>17 €</b>
Locataire	522	85 781	10 465 €	20 €	85 €	10 €
Propriétaire	2 048	418 283	51 031 €	25 €	235 €	18 €
Vacant	410	79 559	9 706 €	24 €	191 €	19 €
inconnu	34	4 422	539 €	16 €	72 €	18 €

Voici l'évolution du taux de TEOM et du montant global des recettes de TEOM :



PS : attention les bases communales évoluent aussi en permanence, ce qui fait évoluer en conséquence le montant perçu de TEOM.

De 2013 à 2016, le taux de TEOM a évolué à la hausse pour absorber la hausse des coûts de traitement et de transport des OMR liée à la mise en service le 1/1/14 de l'incinérateur.

En 2021, le taux va rester identique.

Contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : RSEOM

Cette redevance s'applique pour :

- Les entreprises catégorisées « usines » au service des impôts,
- Les établissements de service non soumis à la TEOM : maison de retraite, campings, collèges, lycées, ESAT, administrations, ...

Au total, ces producteurs de déchets produisent environ 3800 m<sup>3</sup> de déchets ordures ménagères par an.

Le montant de la redevance demandé à ces producteurs de déchets est calculé sur le volume global théorique de bacs présentés à la collecte chaque année. C'est un prix au m<sup>3</sup> qui s'applique. Ces producteurs de déchets ont le choix chaque année d'accepter ou de refuser le service.

Autres recettes :

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des ECO ORGANISMES agréés pour le recyclage de certains déchets :

- CITEO : 391 949 €
- OCAD3E : 27 030 €
- ECOMOBILIER et ECO DDS : 33 129 €
- REVENTE DES MATERIAUX TRIES :
  - \* Verre : 30 233 €
  - \* Emballages (bacs et sacs jaunes) : 65 613 €
  - \* Déchets des déchetteries : 79 841 €

Pour certains déchets, les agréments en place avec les ECO ORGANISMES génèrent ou non des recettes.

Bilan des recettes perçues par le service :

Recettes en euros	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.</b>	3 634 344 €	3 676 529 €	3 733 633 €	4 114 296 €	4 198 163 €
<b>Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)</b>	364 694 €	398 648 €	330 783 €	427 781 €	411 649 €
<b>Revente des matériaux issus du tri</b>	106 902 €	155 736 €	214 567 €	175 687 €	137 752 €

Redevance spéciale  RSEOM	82 653 €	102 845 €	122 045 €	141 112 €	155 345 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 188 593 €</b>	<b>4 333 758 €</b>	<b>4 401 028 €</b>	<b>4 858 876 €</b>	<b>4 902 909 €</b>

La contribution totale des non-ménages (environ 12%), représentés par les professionnels et administrations, à travers la TEOM et la redevance spéciale demeure modeste. Sur un territoire rural comme le nôtre, on devrait atteindre au moins 15%, en cohérence avec la proportion généralement estimée de déchets professionnels pris en charge par le service public. **On peut donc penser que les ménages paient en partie pour le service dont bénéficient les professionnels du territoire.**

## ANALYSE des ENJEUX financiers et organisationnels :

Les principaux postes de dépense pour la gestion des déchets sont :

- Les charges de personnel (collecte principalement),
- Le carburant (collecte),
- Le traitement des déchets non triés (ordures ménagères, tout venant de déchetteries).

La maîtrise de la gestion des coûts, et donc la maîtrise de la TEOM, passe par la maîtrise de ces postes de dépense.

### **COLLECTE : 51 % des dépenses du service**

Il est à noter que l'organisation de la collecte des déchets a déjà été en partie optimisée, rationalisée depuis plusieurs années déjà, à travers :

\* des équipages réduits : seulement 2 agents par camion sur la majorité des tournées ordures ménagères, seulement 1 agent par camion pour les tournées PAV de tri sélectif, ...

\* les fréquences de collecte : hebdomadaire ou 1 fois tous les 15 jours.

\* le mode de collecte en bacs : tous les villages/hameaux sont desservis par des bacs d'apport volontaire. Seule la majorité des bourgs est équipée de bacs individuels et donc d'une collecte en porte à porte (plus coûteuse).

Malgré ces efforts, les spécificités démographiques/géographiques liées à notre territoire font qu'aujourd'hui nos coûts de collecte sont très importants, et très supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural. Nos bennes à ordures parcourent 30 km en moyenne pour collecter 1 tonne d'ordures (30% supérieur à la moyenne).

Aujourd'hui, les bennes à ordures ménagères desservent les 58 bourgs (collecte hebdomadaire) et 1600 villages/hameaux (dont 1/3 sont collectés bi mensuellement).

Pour un système d'organisation de collecte équivalent (collecte en conteneurs à roulettes) les marges de manœuvre sont aujourd'hui très réduites dans le mode d'organisation actuel.

Plusieurs voies de réorganisation peuvent aujourd'hui être identifiées pour générer des économies :

- Collecte systématique des ordures ménagères tous les 15 jours :  
Les évolutions réglementaires du **décret « collecte » du 10 mars 2016**, permettent désormais de généraliser la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en zones agglomérées dans la mesure où les usagers ont la possibilité de trier et séparer leurs biodéchets.
- Simplifier/rationaliser la collecte :
  - Supprimer la collecte en bac individuel « porte à porte » dans les bourgs pour les ordures ménagères, et en sacs pour le tri sélectif (respect de la recommandation R437 de la CRAM).
  - Revoir l'organisation de la collecte dans chaque commune pour éviter de desservir tous les villages/hameaux qui génèrent beaucoup de kilomètres et de manœuvre pour nos camions.

- Changer de mode de collecte :

Stopper définitivement la collecte en bacs pour aller vers des systèmes optimisés : automatisés, gros volumes, ... Cependant, ces modes de collecte ne sont applicables qu'en « éloignant » les systèmes de collecte des habitations, ce qui peut représenter un « recul » du service public d'enlèvement des déchets.

Ces systèmes permettent :

- Economiquement : de réduire les coûts de carburants et de personnels,
- Socialement : d'améliorer les conditions de travail, mais de supprimer des emplois,
- Environnementalement : de risquer d'avoir à gérer plus de dépôts sauvages et réduire notre impact environnemental lié aux carburants.

Nous constatons aujourd'hui une baisse réelle et durable de la quantité d'ordures ménagères collectées, et une hausse constante de la collecte des emballages recyclables.

Les emballages représentent un volume très important dans les déchets des ménages. L'extension des consignes de tri va contribuer encore à une réduction du volume des ordures ménagères. L'obligation du tri des biodéchets va générer une baisse très importante du poids des ordures ménagères et va leur enlever la contrainte des odeurs et de la putréfaction.

In fine, la poubelle ordures ménagères aura un volume très faible et présentera de faibles nuisances. Au contraire, les poubelles jaunes de TRI auront gagné en volume.

Les réflexions doivent donc se tourner à inverser le rapport du nombre de tournées entre les ordures ménagères et le tri sélectif (aujourd'hui 11 tournées de tri pour 31 tournées d'ordures ménagères).

D'ici une prise de décision, des solutions rapides devront être engagées dès 2021 pour soulager les tournées de tri qui arrivent à saturation.

#### **TRAITEMENT des NON RECYCLABLES :**

Les déchets non recyclables (ordures ménagères incinérées, et tout venant/encombrants de déchetteries enfouies) sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter, et qui subissent les taxes sur les activités polluantes (TGAP). Les politiques nationales s'orientent systématiquement vers une hausse de ces taxes pour encourager au recyclage optimal de ces déchets.

Le futur projet d'**extension des consignes de tri** sélectif des emballages ménagers à l'ensemble des plastiques et l'**application de la loi biodéchets** en 2024 iront dans le sens de la baisse des ordures ménagères collectées. En effet, ces **biodéchets et déchets plastiques** représentent **38% du poids total des ordures ménagères (soit 2400 tonnes)**.

En déchetterie, **de nouvelles filières de tri doivent être développées** pour détourner des encombrants des matières recyclables (placo plâtre, plastiques durs, verre plats et huisseries, ...).

La très forte fréquentation estivale de nos déchetteries est aussi un frein à l'excellence du tri dans ces périodes. Le fait que nos gardiens soient seuls sur leur déchetterie pose des problèmes pour surveiller, contrôler et diriger le tri réalisé par les usagers. La question de la **limitation du nombre d'usagers en même temps sur chaque déchetterie** (par des moyens techniques, type barrières, badges, ...) sera un point clé dans

les années à venir. La question du **doublment du poste de gardien à certaines périodes** (au moins l'été et les gros week end de mai) sera aussi un enjeu majeur, mais avec des contraintes financières.

#### **FINANCEMENT DU SERVICE :**

Enfin, **le mode de financement du service** à travers la TEOM, nécessitera peut-être une remise en cause. Les politiques nationales poussent à des changements vers **la tarification incitative** qui est un levier certain (avec des contraintes) pour pousser au tri des déchets et à leur réduction. Pour cela, une étude prospective liée à la mise en place d'une part incitative (taxe ou redevance) a été lancée et sera finalisée fin 2021.

**L'ensemble des points évoqués ci-dessus montre la nécessité d'avoir une vision prospective de réorganisation du service d'élimination des déchets à l'horizon 2021.**



# MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

Voir le présent rapport et la politique environnementale de la collectivité.

# ANNEXE 1 : DESSINS D'ENFANTS







## ANNEXE 2: REVUE DE PRESSE

Tout au long de l'année les actions du service déchets sont relayées par la presse locale (La Montagne et La Gazette). Voici le récapitulatif des articles parus en 2020.

### 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**ENVIRONNEMENT** ■ 100.000 bouteilles collectées pour le concours d'ALF

## Le territoire mobilisé sur le tri

À l'heure des vœux d'Amberth Livradois Forez, c'est aussi de tri dont il a été question avec les résultats probants du concours proposé par le service déchets.

Jeudi dernier, le président Jean-Claude Daurat a convié les personnels de la communauté de communes Amberth Livradois Forez (ALF) pour la traditionnelle présentation de ses vœux. La cérémonie qui s'est tenue à Thioilières a aussi été l'occasion de récompenser les gagnants du concours de tri de bouteilles en plastique organisé par le service déchets.

#### Rythme de croisière

Après avoir fait un tour d'horizon des trois premières années d'ALF qui viennent de s'écouler, Jean-Claude Daurat a tenu à saluer le travail des personnels. « On a aujourd'hui un peu d'expérience, un peu de vécu et de maîtrise des choses, a-t-il affirmé. Nous avons atteint un rythme de croisière qui permet de fonctionner dans la sérénité et d'arriver à cette fin d'exercice sans situation trop préoccupante. » Le président a néanmoins annoncé l'en-



**GAGNANTS.** Un bon d'achat de 300 € pour les trois lauréats du concours.

trée prochaine dans « une période de turbulences. » « Continuez à travailler comme vous le faites, a-t-il insisté. La création d'ALF a apporté une amélioration dans la vie au quotidien pour nos concitoyens. »

Pour ce qui est du concours de tri des bouteilles en plastique organisé pour la deuxième fois par le service déchets d'ALF, le bilan est plus que satisfaisant : « Le nombre de participants a doublé par rapport à l'édition 2018, a

indiqué François Fournioux, responsable du service. C'est un grand succès. » Le concours a eu lieu entre les 2 et 8 décembre derniers. Le but pour les participants était d'inscrire nom et adresse sur un papier, de le glisser dans les bouteilles avant de les jeter dans les sacs et bacs dédiés. Et ce sont quelque 100.000 bouteilles qui ont ainsi été collectées.

Parmi elles, 2.363 contenaient un bulletin de participation. Après tirage au

sort, trois lauréats ont été désignés. Jeudi, chacun d'eux s'est vu remettre un bon d'achat de 300 € à utiliser chez les membres de Cité Commerce « Achetez en Livradois Forez. » « Ce concours a pour but de valoriser le geste de tri, explique François Fournioux, et d'amener ceux qui ne trient pas encore vers ce geste citoyen. » ■

➔ **Les gagnants.** Sylvie Dugay de Grandrit, Odile Grange et ses enfants, de Saint-Germain-l'Herm et Jonathan Gera d'Amberth.

# Puy-de-Dôme → Actualité

**VALTOM** ■ Quatre anciens centres d'enfouissement techniques bientôt reconvertis en parcs photovoltaïques

## Les décharges deviennent électriques !

**Pendant des décennies, ces sites n'étaient que des montagnes d'ordures. Fermées après l'ouverture de l'incinérateur, les anciennes décharges de Puy-Long, Ambert, Culhat et Miremont vont être reconverties en parcs photovoltaïques.**

Arnaud Vernet  
arnaud.vernet@centrefrance.com

**P**uy-Long, Miremont, Ambert, Culhat. Quatre centres d'enfouissement techniques qui, après avoir servi de déversoirs à déchets, étaient devenus d'encombrants poids morts pour le Valtom qui les gère. Même si leur aspect est aujourd'hui devenu présentable (ils ont été recouverts de terre et ensemenés), leur utilisation restait problématique.

**La solution idéale !**

En décidant de les reconvertir en parcs photovoltaïques, Laurent Battut a vraisemblablement trouvé la solution idéale : « Notre maître mot en matière de gestion des déchets, c'est la valorisation. Nous voulons être des acteurs de la transition énergétique. Et voilà quatre sites, inutilisés (et jusque-là inutilisables. *NDLR*) qui vont produire 20 mégawatts (remis sur le réseau), et permettant d'économiser 6.000 tonnes de CO2 ! »

Un accord a ainsi été signé entre le Valtom (Syndicat pour la valorisation et le traitement des



**PUY-LONG.** Cette montagne au premier plan, derrière l'incinérateur de Beaulieu, n'existait pas autrefois. Elle est entièrement composée d'ordures de l'agglomération clermontoise déposées là pendant près de soixante-dix ans. Aujourd'hui fermé et sous surveillance, le site va être reconverti en parc photovoltaïque.

déchets ménagers du Puy-de-Dôme) et la société Serge pour la construction de quatre parcs photovoltaïques d'une surface totale de 18 hectares.

**Miremont pour commencer**

Le premier de ces parcs, celui de Miremont (entre Pontaumur et Les Ancizes) va être mis en chantier dans quelques mois pour un achèvement en 2021.

Les trois autres suivront rapidement, l'ensemble de ces parcs devant être achevés avant la fin de l'an prochain.

À Puy-Long (Clermont-Ferrand) sur le site de l'ancien plus grand centre d'enfouissement technique d'Auvergne, c'est ainsi le plus grand parc photovoltaïque du département qui va voir le jour : 10 hectares ! (Le parc de Billom, sur un an-

ancien centre d'enfouissement Michelin, a été ouvert en octobre 2019 sur 8 hectares).

Au total, les quatre futurs parcs du Valtom permettront d'alimenter en électricité plus de 9.000 habitants (hors chauffage). L'investissement est conséquent : 16 millions d'euros, mais outre le bénéfice écologique, les parcs photovoltaïques généreront des rentrées éva-

luées à 1,6 million d'euros par an (revente de l'électricité à EDF), le tout pour des coûts de fonctionnement très faibles. D'autant que la durée de vie des panneaux photovoltaïques d'aujourd'hui est évaluée à au moins trente ans.

Bref, une belle reconversion pour des décharges dont personne ne voulait plus entendre parler ! ■

## Inciter le plus grand nombre au geste du tri



Pour valoriser le tri et inciter le plus grand nombre à effectuer ce geste à la fois simple et essentiel, le Service Déchets d'Ambert Livradois-Forez organisait en décembre la deuxième édition du concours de tri des bouteilles plastique. Les gagnants ont été récompensés jeudi 16 janvier lors de la cérémonie des vœux de la comcom. Gros succès pour cette deuxième année puisque le nombre de participants a été multiplié par deux. Ce sont ainsi 100.600 bouteilles qui ont été triées et 2.363 d'entre elles contenaient un bulletin de participation. Après tirage au sort, Sylvie Dugay de Grandrif, Odile Grange de Saint-Germain-l'Herm et Jonathan Gera d'Ambert ont remporté un bon d'achat de 300 €.

**THIERS ET AMBERT** ■ Collecte des déchets, transport... On fait le point

# Quels services sont toujours actifs ?

Les communautés de communes d'Ambert Livradois Forez et de Thiers Dore et Montagne se mettent, elles aussi, en ordre de bataille pour « participer à l'effort collectif ».

**1 Ambert Livradois Forez.**

**Culture.** Les 36 médiathèques du territoire sont fermées, les spectacles annulés ou reportés tout comme les cours de musique mais les professeurs assurent un suivi pédagogique à distance.

**Enfance/jeunesse.** Les multi-accueil et accueils de loisirs restent ouverts aux horaires d'ouverture habituels afin de proposer une solution de garde à destination des professionnels de santé uniquement ; les relais petite enfance sont fermés au public mais assurent une permanence téléphonique à l'attention des assistantes maternelles.

**Social/Transport.** Le service de portage de repas fonctionne normalement ; à l'aire d'accueil des gens du voyage, le gestionnaire ne passe plus jusqu'à nouvel ordre. L'accès à l'eau et l'électricité est maintenu. Le Bus des montagnes est maintenu, le transport à la demande et le transport



**POUBELLES.** Les collectes de déchets sont toujours assurées.

organisé fonctionnent uniquement pour les demandes indispensables.

**Économie.** Les Maisons de services au public sont fermées mais une permanence téléphonique est assurée aux horaires habituels. Les ateliers numériques sont reportés.

**Déchets/Technique.** Les 7 déchetteries sont fermées, mais les tournées de collecte ont lieu normalement. Le Spanc suspend tous les contrôles. Les interventions du service patrimoine bâti sont limitées aux urgences. Un accueil téléphonique est cependant assuré.

**Services généraux.** Un accueil téléphonique sur les horaires habituels est assuré. L'accueil est également en mesure de délivrer les bons alimentaires pour les ayants droit.

**2 Thiers Dore et Montagne.**

TDM assure la collecte des déchets ménagers des 40.000 usagers des 30 communes. Les tournées de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables sont maintenues. Néanmoins, les jours et horaires peuvent varier. Le public est invité à sortir les bacs la veille du jour habituel et de les laisser sortis un jour de plus.

**Portage des repas.** Assuré par le CIAS, il est maintenu, avec des tournées tous les deux jours (service pour les plus de 60 ans).

**Permanences téléphoniques.**

Une permanence téléphonique est proposée au siège de TDM, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (tél. 04.73.53.24.71) ; au service urbanisme, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (tél. 04.73.80.94.70) ; au relais d'assistant maternel de Thiers, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (tél. 06.11.55.05.97) ; au service habitat, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi après-midi (tél. 04.73.80.90.07).

**Petite enfance et enfance.**

Un service de garde d'urgence à destination des enfants de professionnels de santé est proposé. Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30 à « La Dorlotte » à Thiers (0 à 3 ans révolus) ; à l'accueil de Loisirs Émile-Zola à Thiers (jusqu'à 16 ans) et à la Maison de l'enfance à Puy-Guillaume (jusqu'à 16 ans). ■

## 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

LA MONTAGNE

À LA UNE | VIE LOCALE | SPORTS | LOISIRS | ECONOMIE



# Ambert Livradois Forez appelle les habitants à « plus de civisme », après un relâchement dans les consignes de tri

AMBERT | ENVIRONNEMENT | PUY-DE-DÔME | CORONAVIRUS

Publié le 02/04/2020 à 14h18



Les bacs à ordures mélangées regorgent de déchets qui pourraient être recyclés, en ce moment, ont

LIRE LE JOURNAL



Les agents de collecte des déchets d'Ambert Livradois Forez ont constaté un relâchement dans les comportements des habitants quant aux habitudes de tri. En attendant la réouverture des déchetteries et la fin du confinement, quelques conseils pour faire les bons gestes.

Avec le confinement et le printemps qui sont arrivés en même temps, les bonnes manières se sont parfois envolées, dans les foyers puydômois. Certains profitent de ce temps à la maison pour faire leur nettoyage de printemps, passer dans les armoires pour trier leur garde-robe, jeter des papiers, se débarrasser de vieux meubles ou commencer à jardiner. Et pas toujours en respectant les bons gestes de tri des déchets.

**A lire aussi :** [Collecte des déchets, transport... Le point sur les services publics gérés par Ambert Livradois Forez pendant le confinement](#)

C'est ce qu'ont constaté les agents de collecte de la communauté de communes Ambert Livradois Forez, depuis quelques jours.

« Avec la fermeture des déchetteries, on observe de plus en plus de déchets qui n'ont rien à faire dans les poubelles de déchets ménagers : des meubles, du textile, des végétaux, du bois... Il faut stocker à la maison en attendant leur réouverture »

**FRANÇOIS FOURNIOUX** (Responsable du service déchets à ALF)

Tous ces déchets pourraient en effet être recyclés, et partent finalement à l'incinérateur. « Ces déchets non triés vont générer des hausses de fonctionnement, et c'est ce qui coûte le plus cher au final », poursuit François Fournioux qui en appelle « au civisme » des habitants.

Par ailleurs, il est toujours interdit, et ce toute l'année, de faire brûler des végétaux ou du bois dans un jardin, rappelle le service déchets d'ALF, qui voit également ce type de comportement augmenter en ce moment.

## Quelques conseils pour bien gérer ses déchets durant le confinement

---

Alors que les déchetteries sont fermées, voici quelques bons conseils pour stocker ses déchets en attendant.



Photo Florian Salessé

### Les biodéchets dans les composteurs partagés ou à la maison

ALF a décidé de laisser les composteurs partagés en accès libre durant le confinement. Avec quelques précautions d'hygiène à prendre, il est donc possible d'y apporter ses biodéchets (restes alimentaires, déchets de cuisine, déchets verts du jardin, papiers, cartons... Sauf les tontes de pelouse qui n'y ont pas leur place).

Vous pouvez retrouver la liste et le lieu des composteurs partagés [en cliquant ici](#).  
Pour ceux qui ont déjà un composteur individuel, il faut évidemment continuer à l'alimenter.

## Les déchets verts peuvent être utiles dans le jardin

Que faire des tontes de pelouse, des restes de haies ou de branches ? Ces déchets verts, qui doivent être stockés le temps du confinement, peuvent avoir une réelle utilité. ALF précise ainsi que l'on peut utiliser les tontes de pelouse en paillage. Quant aux branches, elles peuvent être assemblées en fagots pour alimenter le barbecue l'été par exemple.

**A lire aussi :** [Réparer un appareil électroménager durant le confinement ? Le Repair Café à Ambert \(Puy-de-Dôme\) propose son aide à distance](#)

## Réparer plutôt que jeter ses appareils électroniques

Votre cafetière ou votre ordinateur sont tombés en panne ? L'association Repair Café d'Ambert propose, même en période de confinement, une aide à distance pour réparer ses appareils électroménagers. En plus d'être économique, c'est écologique. Et avant de se débarrasser d'un objet en bon état, il faut penser à la ressourcerie [Récup Dore Solidaire](#), qui pourra le récupérer après le confinement.

## Ampoules et piles à ramener en grande surface

Il existe des bacs dédiés dans les grandes surfaces pour recycler les piles, les ampoules, les cartouches d'encre et les petits appareils électroniques. Il ne faut surtout pas les jeter dans la poubelle noire et les rapporter lorsque la sortie courses se présente.

**Fanny Guiné**

## DÉCHETS

# Des gestes de tri moins bien respectés à Ambert et alentour



**COLLECTE.** Attention aux déchets qui pourraient être recyclés dans les poubelles noires. PHOTO JÉRÉMIE FULLERINGER

**Certains profitent du confinement pour faire leur nettoyage de printemps, passer dans les armoires pour trier leur garde-robe, jeter des papiers, se débarrasser de vieux meubles ou commencer à jardiner. Et pas toujours en respectant les bons gestes de tri des déchets.**

C'est ce qu'ont constaté les agents de collecte de la communauté de communes Ambert Livradois Forez, depuis quelques jours.

« Avec la fermeture des déchetteries, on observe de plus en plus de déchets qui n'ont rien à faire dans les poubelles de déchets ménagers : des meubles, du textile, des végétaux, du bois... Il faut stocker à

la maison en attendant leur réouverture », interpelle François Fournioux, responsable du service déchets d'ALE. Tous ces déchets pourraient en effet être recyclés, et partent finalement à l'incinérateur. « Ces déchets non triés vont générer des hausses de fonctionnement, et c'est ce qui coûte le plus cher au final », poursuit François Fournioux qui en appelle « au civisme » des habitants.

Par ailleurs, il est toujours interdit, et ce toute l'année, de faire brûler des végétaux ou du bois dans un jardin, rappelle le service déchets d'ALE, qui voit ce type de comportement augmenter. ■

Fanny Guiné



Pratique

# Les déchetteries seront rouvertes à partir du 11 mai, sur le territoire d'Ambert Livradois Forez

AMBERT | VIE PRATIQUE - CONSOMMATION | ENVIRONNEMENT

Publié le 02/05/2020 à 14h15



Photo d'illustration. © Stéphanie Para



La communauté de communes Ambert Livradois Forez attendra la fin du confinement, le 11 mai, pour rouvrir les déchetteries de son territoire au public, mais avec de strictes mesures.

La communauté de communes Ambert Livradois Forez informe les habitants de son territoire que la réouverture des déchetteries est prévue le 11 mai, "si le déconfinement est confirmé".

**A lire aussi :** [Ambert Livradois Forez appelle les habitants à « plus de civisme », après un relâchement dans les consignes de tri](#)



Électricité et Gaz | Liens de Recherche

**Annnonce** Consultez les prix des fournisseurs d'électricité et de gaz dans votre région

Cette réouverture se fera uniquement **sur prise de rendez-vous obligatoire** en appelant le service Déchets au 04.73.82.76.91 à partir de lundi matin.

Les personnes se présentant sans rendez-vous ne seront pas acceptées.

**AMBERT** ■ La communauté de communes offre un équipement gratuit

# Des composteurs pour tous

Avec l'opération « J'adopte un composteur », Ambert Livradois Forez propose à ses habitants d'agir en faveur de la valorisation des biodéchets. Un objectif à atteindre à l'horizon 2025.

La loi « Territoire à énergie positive et croissance verte » prévoit qu'en 2025, tous les biodéchets devront être triés à la source et valorisés. C'est pourquoi, pour tous les habitants du territoire qui souhaitent installer un composteur dans leur jardin, la communauté de communes propose un équipement gratuit.

## Une mini formation

Seule contrepartie de la part des particuliers, venir passer une heure rue Anna-Rodier, sur le site du service déchets, pour suivre une formation d'une heure et ainsi connaître tous les bons gestes à effectuer en matière de compostage. « Produire du compost est une pratique



**COMMUNES.** Certaines ont déjà leurs composteurs de quartier, comme Saint-Bonnet-le-Chastel.

simple, mais qui nécessite de respecter quelques grands principes pour ne pas produire de gaz à effet de serre et réussir à extraire de la matière pour nourrir son sol », explique Marie Chizelle, maître composteur à ALE.

Et pour tous ceux qui

n'ont pas la chance d'avoir un jardin, les composteurs de quartier se multiplient. Les communes sont en effet, elles aussi, invitées à « adopter » ces équipements afin que chacun ait une solution de revalorisation de ses biodéchets à portée de main. Certaines

ont d'ailleurs déjà fait la démarche tandis que d'autres seront équipées d'ici l'été. ■

➔ **Pratique.** Les formations seront proposées les lundis, jeudis et les premiers samedis du mois. Premières sessions le 4 juin à 8 h 30 et 14 heures. Infos au 04.73.82.76.91 ou sur [ambertlivradoisforez.fr](http://ambertlivradoisforez.fr)

# DANS LES TERRITOIRES

## AMBERT LIVRADOIS-FOREZ

# Le compostage encouragé

Avec l'opération Adopte un composteur, le service Déchets de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez offre à ses habitants une nouvelle opportunité de sortir leurs biodéchets du bac d'ordures ménagères.

■ C'est une initiative qui va dans le sens de la loi Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte qui prévoit qu'en 2025, tous les biodéchets devront être triés à la source et valorisés.

Alors le principe est simple : tous les habitants du territoire d'Ambert Livradois-Forez (ALF) qui possèdent un jardin peuvent profiter d'un composteur gratuit. Seule contrepartie, venir sur le site du service Déchets, pour apprendre les bons gestes à effectuer en matière de compostage.

### Quelques principes à respecter

« Produire du compost est une pratique simple, mais qui nécessite de respecter quelques grands principes pour ne pas produire de gaz à effet de ser-



ALF offre des composteurs de 300 ou 600 litres en échanges d'une formation pour bien savoir les utiliser.

re et réussir à extraire de la matière pour nourrir son sol », précise Marie Chizelle, maître-composteur à ALF. Cette mini-formation ne prendra qu'une heure, et en échange, les participants pourront obtenir un composteur de 300 ou 600 litres selon leurs besoins.

Pour les habitants qui ne bénéficient pas d'un jardin, la communauté de

communes a aussi des solutions. Elle accompagne les communes dans l'installation de composteurs de quartier, de façon à offrir au plus grand nombre une possibilité de valoriser les biodéchets. Ainsi, Ambert, Job, Tours-sur-Meymont, Viverols, Saint-Bonnet-le-Chastel, Novacelles, Saint-Gervais-sous-Meymont sont d'ores et déjà équipées. Suivront cet

été Grandrif, Saint-Amant-Roche-Savine, Chambon-sur-Dolore et Cunlhat.

**Formation.** Les formations auront lieu les lundis, jeudis et 1<sup>er</sup> samedi du mois sur le site d'Ambert Livradois-Forez, 213, rue Anna-Rodier (ex-Sivom) à Ambert. Prochaines sessions disponibles à partir du 2 juillet. Informations et réservations au 04.73.82.76.91. Les sites de compostage accompagnés par la communauté de communes sont à retrouver sur <[www.lesactiveurs.org/geo-compost/](http://www.lesactiveurs.org/geo-compost/)>.

**AMBERT** ■ Temps d'échange avec Nature Environnement Livradois Forez  
**Une journée pour parler environnement**

Dans le cadre de l'appel national du 17 juin lancé par France Nature Environnement contre la « réintoxification du monde », l'association Nature Environnement Livradois Forez organisait ce mercredi deux temps d'échange.

Ces rencontres avaient pour objectif de faire connaître la toute jeune association née en début d'année, mais aussi de pointer les initiatives positives prises sur le territoire en matière d'écologie, et de dénoncer les actes peu respectueux de la nature. Pour ce faire, des panneaux étaient à la disposition des participants. Chacun pouvait ainsi noter les remarques sur les choses positives ou « pas jolies jolies » qu'ils ont pu observer sur le territoire.

**Valoriser les actions positives**

« Nous voulons recueillir les avis des citoyens sur les choses qu'ils estiment comme des atteintes à l'environnement, explique Myriam, codirigeante de l'association locale, mais aussi valoriser les actions positives ». Parmi les initiatives saluées, celles du Service déchets d'ALF en



**ENVIRONNEMENT.** Myriam a présenté les points sur lesquels l'association souhaite agir.

matière de promotion et de développement du compostage, le recyclage par Ressourcerie, le Repair Café, les parcelles replantées en mixte ou encore le développement des productions bio et locales. « On invite les gens à nous donner d'autres idées », ajoute Myriam.

Parmi les atteintes à l'environnement « on a cité quatre thèmes qui fâchent un peu », détaille Christophe, un des membres. L'enduro sur les Hautes-Chaumes, qui a continué

même pendant le confinement, la pollution du ruisseau Batifol avec 2.500 litres de gasoil déversés, la future antenne relais à Prabouré ou encore la destruction de haies du côté de Saint-Gervais-sous-Meymont, autant de points sur lesquels l'association souhaite réagir. « On est aussi là pour discuter, remarque Christelle, ou pour prendre le relais afin que les habitants soient soutenus dans leurs démarches. On veut apporter des éléments lé-

gaux, et que la loi soit appliquée ».

Les membres de l'association ont également présenté le site [www.sentinellesdelanature.fr](http://www.sentinellesdelanature.fr) sur lequel on peut faire part de dérives observées quant au respect de la nature. « Les témoignages ne sont pas anonymes, précise Myriam, il faut que nous puissions recontacter les gens pour leur demander si nécessaire des précisions. Mais nous ne divulguons pas leurs coordonnées ». ■

## 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

### ▣ CONDAT-LÈS-MONTBOISSIER

# Le compost ou traiter les déchets « à la source »

A la demande de Christelle Vautrin, conseillère municipale à Condat-lès-Montboissier, le service des déchets d'ALF (Ambert Livradois Forez) a organisé une animation intitulée « J'adopte un composteur ».

Nicolas et Fabien, les agents d'ALF, sont venus à la rencontre des habitants de la commune. Objectif : composer un compost qui est une des solutions pour traiter les déchets « à la source ». « Chaque personne qui vient à une animation, explique Nicolas, apprendra à connaître ce qu'il faut ou non mettre



« J'ADOpte UN COMPOSTEUR ». Nicolas et Christelle (à droite) sont venus expliquer comment composer un compost.

dans un composteur, quel est l'équilibre entre matière azotée et carbonée, le

taux d'humidité et l'apport d'oxygène. » Cette animation simple et claire

a appelé un échange ; les questions ont été un bon témoignage des préoccupations de chacun. Les 25 participants répartis en plusieurs sessions ont toujours trouvé une réponse et ont appris avec simplicité les astuces d'un bon compostage.

« Nous ne voulons pas offrir des solutions sans pratique, ajoute Nicolas. On offre aux participants un composteur avec son bio-seau (doseur en matière azotée ou carbonée). Et nous espérons par la suite organiser une formation « jardinage ». Utiliser son compost, pailler, comment traiter la terre... » ■

## ► Déchets ALF

Jeudi 29 octobre, le Service Déchets Ambert Livradois Forez organise une journée pour comprendre et voir comment sont gérés les déchets. Départ à 8 heures pour une visite du site Vernéa (incinérateur). Retour à Ambert et pique-nique tiré du sac (boissons offertes par ALF).

De 13 h 30 à 16 h 30, visite des cinq sites du Poyet. Visite gratuite. Infos et inscriptions auprès du Service Déchets : 04.73.82.76.91.

 **PEP'S Ambert Livradois Forez**  
 dans 5 h. · 🌐

**[TOUR DE FRANCE : COLLECTE DE TÉLÉPHONES PORTABLES]** 🚲 🇫🇷

Le 12 septembre, le Tour de France passera sur la commune du Brugeron et au col du Béal !

A cette occasion, la communauté de communes Ambert Livradois Forez s'associe à l'éco-organisme ecosystem.eco, partenaire du Tour, pour organiser une collecte des mobiles non utilisés, cassés ou défectueux, dont vous souhaitez vous séparer.

**Pour participer à cette opération et désencombrer vos tiroirs, plusieurs possibilités :**

- ▶ Venez déposer votre mobile dans les bornes prévues à cet effet : au col du Béal, dans le hall d'accueil de la communauté de communes à Ambert et dans les 7 déchetteries du territoire
- ▶ Rendez-vous sur le site internet [jedonnemontelephone.fr](http://jedonnemontelephone.fr), demandez l'envoi d'une enveloppe dédiée, à sa réception vous pourrez y glisser votre vieux mobile et envoyer le tout sans aucun frais
- ▶ Rendez-vous sur le site internet [jedonnemontelephone.fr](http://jedonnemontelephone.fr), imprimer l'affranchissement dédié à l'envoi d'un mobile, collez-le sur une enveloppe, glissez-y votre vieux mobile et envoyer le tout sans aucun frais.

Pour récompenser le territoire, 100 🇫🇷 reconditionnés en parfait état de fonctionnement seront offerts au CIAS d'Ambert Livradois Forez qui pourra en faire bénéficier des personnes en ayant besoin.

Grâce à vos dons le réemploi fait sens, chaque contribution est importante.



**Grande collecte solidaire de téléphones**

# Ambert → Vivre sa ville

AMBERT LIVRADOIS FOREZ ■ De nombreuses animations prévues samedi, de 9 à 22 heures, à la Gare de l'Utopie

## Une fête pour mettre les gaz à la Gare

La 2<sup>e</sup> édition de la « Fête de la gare » – la Gare de l'Utopie à Vertolay – aura lieu ce samedi. Au menu : plein d'animations festives, participatives et dans un esprit « durable ».

Alice Chevrier  
alice.chevrier@centrefrance.com

Après des mois ralentis par la crise sanitaire, la Gare de l'Utopie à Vertolay est à nouveau en pleine effervescence. On colle, on découpe, on écrit, on réfléchit... pour prévoir une belle fête samedi 26 septembre. « L'idée, c'est de renouer avec le public et les usagers », souligne Nathalie Carton, responsable de la Gare de l'Utopie et de la médiathèque d'Olliergues. « C'est un pari, mais c'est bien, après tout ce qui a été annulé durant l'été », complète Pascale Bouill, coordinatrice du réseau des médiathèques du secteur de Vertolay. Un pari, parce que soumis à la météo, aux mesures et aux évolutions de la crise sanitaire. Mais une « chouette énergie » est mobilisée, à travers tous les partenaires : le café associatif de la Gare « Comme chez vous », l'association de la Gare de l'Utopie, Carton Plein, le réseau des médiathèques d'Ambert Livradois Forez, le Pari des Mutations Urbaines, le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez...



ÉNERGIES. Nathalie Carton, Pascale Bouill, Manon Duret, du réseau des médiathèques ; Fanny Herbert, de Carton Plein, ou encore Élise Faloise, bénévole au café associatif, font partie des membres actifs de la Gare de l'Utopie.

Au programme, de 9 heures à 22 heures, de nombreuses animations en lien avec l'esprit du lieu. En premier : une fête qui promeut le zéro déchet et les circuits courts. Ainsi, la compagnie « Inventions géniales » proposera un atelier artistique de sculpture à partir d'une benne apportée par le service déchets d'ALF (dès 8 ans). Ce même service animera un atelier pour ap-

prendre à composter (de 14 à 17 heures) avant d'installer un composteur à l'année à la Gare. Le principe du recyclage est là aussi avec la « Gratiferia », une foire d'objets et de vêtements sur le principe du troc où chacun est invité à donner ou à prendre.

L'association Carton Plein animera un atelier de plessage (9-12 heures) et « d'impressions

végétales » (14-17 heures) afin d'apprendre à utiliser les ressources naturelles à portée de main. Un marché local se tiendra de 9 heures à 12 heures.

### Circuits courts et artistes locaux

Les circuits courts sont aussi valorisés à travers les artistes locaux invités. La compagnie Der crêpe automaat vendra ses crêpes « au kilomètre » sur sa machi-

ne extravagante. La conteuse Frédérique Lanaure emmènera les spectateurs pour une balade contée le long des rails (17 heures, tout public). La fanfare Le Plof, qui réunit des musiciens du territoire, mettra l'ambiance à partir de 19 heures, suivie par le groupe de musique Chambre 220 qui assurera un concert hip-hop et rock dès 20 h 30. « L'objectif était aussi de rameuter les bonnes volontés et les artistes qui ont souffert de l'isolement », ajoute Pascale Bouill.

Pêle-mêle, les festivaliers de la Gare pourront aussi visiter un autorail prêté par Agrivap et animé par un accordéoniste. Ou pédaler sur deux vélorails fournis par le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez. Cela permettra de faire des tests pour une éventuelle pérennisation du vélorail sur le site de la Gare. « L'idée, c'est un déplacement sur un petit espace, mais avec des pauses comme des tables repas ou des tables de jeu », illustre Nathalie Carton.

Le programme comporte aussi une exposition rétrospective des activités de la Gare de l'Utopie, une démonstration de bridge, l'accès à la BDthèque en place depuis cet été et au café associatif qui proposera de la petite restauration.

Enfin, un atelier « Dessine la fresque de tes rêves » suivi de projections entameront une réflexion sur le futur de la fresque dessinée sur la façade de la Gare. ■

## Vers un espace culturel, expérimental et propice aux rencontres

La Gare de l'Utopie continue sa mutation vers un tiers lieu, un espace culturel, expérimental et lieu de rencontres.

En plus d'accueillir une BDthèque et un café associatif qui propose des soirées jeux, la Gare est devenue aussi le lieu de distribution de paniers de produits locaux (légumes, fromage, confiture...) à commander sur internet. C'est Maxime Tondou, bénévole de l'association et producteur en permaculture à Bertignat qui en est à l'initiative. L'association de la Gare de l'Utopie a aussi mis en place un groupement d'achats de produits bio.

Du changement aussi s'est produit à l'arrière de la Gare. La « lampisterie » a été rénovée. Elle pourra accueillir des ani-



À LA GARE. Des distributions de paniers locaux. ILLUSTRATION PIERRE COUBLE

mations ou une scène. L'association Détours vient de terminer l'entretien des espaces verts et a dégagé toute une perspective le long des voies.

« L'objectif est d'activer ce site et faire en sorte qu'il attire le plus de monde possible, explique Fanny Herbert, coordinatrice de Carton Plein. Que ce site

devienne agréable. On est en lien avec la mairie pour voir comment penser une grande balade au départ de la Gare, qui relie des sites déjà fréquentés comme les bords de la Dore. Pour voir aussi comment connecter ce site au bourg de Vertolay, en faire un espace public de proximité pour les habitants, les gens qui se promènent à pied, à vélo... » L'association Carton Plein a postulé pour faire partie du budget participatif du Conseil départemental. Elle doit aussi participer à une étude avec le syndicat ferroviaire. « C'est assez génial, assez unique, d'avoir des rails disponibles pour essayer des choses ! » estime Fanny Herbert. « Le site est plein de potentiel pour accueillir d'autres associations et structures. » ■

### RÉSIDENTE

**Camille Raveau.** Le réseau des médiathèques d'ALF, en partenariat avec Passeurs de mots, accueillera en octobre une résidence d'artiste. Cette année, c'est l'auteure et illustratrice de BD et de cinéma d'animation Camille Raveau. Parmi les rendez-vous programmés sur le territoire, la Gare de l'Utopie accueillera un atelier le 28 ; une exposition de 30 tableaux originaux et la soirée de clôture le 30 octobre.

**BD.** Dans le cadre de l'année nationale de la BD, le réseau des médiathèques programme en janvier un « BD concert » La longue marche des éléphants.

**DORE-LIVRADOIS-FOREZ** ■ Des plastiques agricoles recyclés sur le territoire

# Les agriculteurs dans le vert

Des collectes de plastiques sont organisées sur le territoire Dore-Livradois-Forez de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Bilan.

**L**es agriculteurs ont pris conscience depuis longtemps des enjeux environnementaux liés à leur activité. Ils tendent à réduire leur impact environnemental. Ils gèrent leurs plastiques usagés comme une ressource essentielle à l'économie.



**AGRICULTEURS.** La collecte existe depuis près de dix ans et permet de récupérer plus de 1.000 m<sup>3</sup> de plastiques agricoles.

## EN CHIFFRES

**232**

exploitations agricoles

**508 et 201 m<sup>3</sup>**

de films d'enrubannage et de bâches d'ensilage

**1.370**

sacs de filets et ficelles déposés

Ainsi il y a quelques jours, une collecte de plastiques agricoles a été organisée sur le territoire Dore-Livradois-Forez de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme grâce à la filière Adivalor, un organisme privé qui réunit tous

les acteurs de la filière agricole. Ce territoire collabore pour ce faire avec la communauté de communes Ambert Livradois-Forez (ALF).

L'objectif est que les exploitants puissent ramener dans des points précis (\*) et à des dates données leurs bâches et plastiques d'ensilage et d'enrubannage, leurs ficelles et leurs filets, et qu'ils évacuent tous ces déchets de leurs exploitations de la meilleure des façons.

Des bennes, mises à dis-

position par le service déchets de la communauté de communes d'ALF permettent de collecter proprement tous ces plastiques. Des agriculteurs volontaires assurent également une permanence et ils se chargent de remplir ces bennes. Une fois la collecte terminée, une entreprise départementale de recyclage récupère ce qui a été collecté. Ces plastiques ont alors une deuxième vie. Les bâches et films d'enrubannage deviennent des sacs pou-

belles et les ficelles sont transformées en raccords pour le bâtiment.

Cette année, la collecte a été exceptionnellement retardée de quelques mois. Elle se déroule habituellement au printemps, au moment où les exploitants sortent les bêtes des bâtiments. Les tonnages évoluent à la hausse tous les ans, signe que les exploitants trient de plus en plus. ■

(\*) Viverols, Ambert, Arlanc, Condat-lès-Montboissier, Le Vernet-la-Varenne et Tours-sur-Meymont.

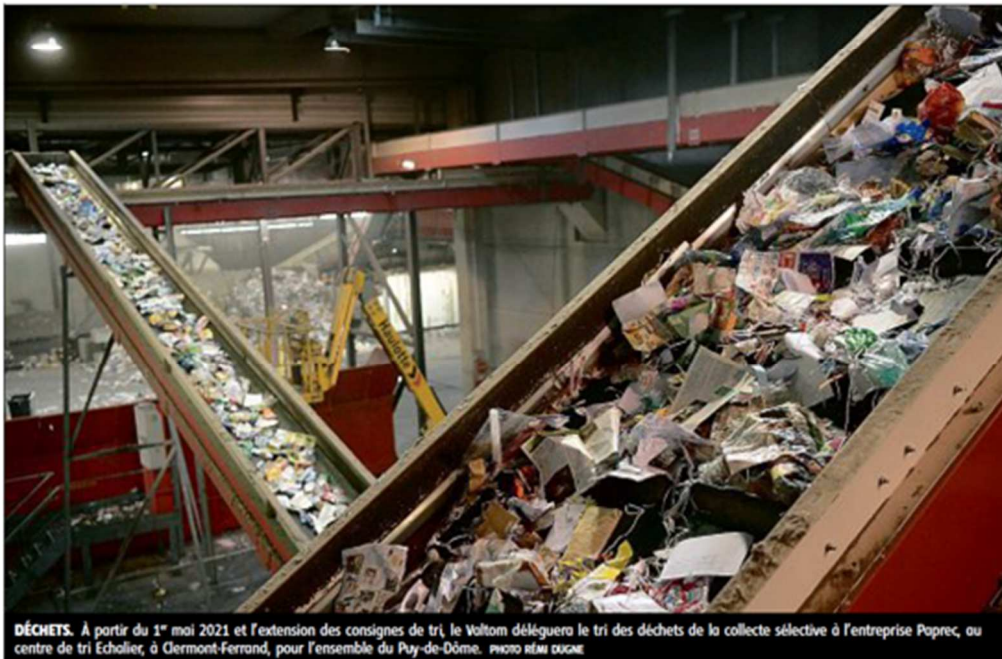


# 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

## Ambert → Vivre sa ville

**RECYCLAGE** ■ Seulement 50 % des déchets collectés sont valorisés sur le territoire d'Ambert Livradois Forez

# Encore des efforts pour mieux trier



**DÉCHETS.** À partir du 1<sup>er</sup> mai 2021 et l'extension des consignes de tri, le Valtom déléguera le tri des déchets de la collecte sélective à l'entreprise Paprec, au centre de tri Echallier, à Clermont-Ferrand, pour l'ensemble du Puy-de-Dôme. PHOTO RÉMI DUGNE

**EN CHIFFRES**

**15.400 tonnes**  
C'est le poids des déchets pris en charge en 2019 par ALF. Parmi ces déchets, 6.000 tonnes étoient des ordures ménagères (bac gris) et 1.600 tonnes provenaient du tri sélectif (bac jaune). Reste 6.000 tonnes dans les déchetteries et 1.100 tonnes de verre.

**139 €**  
C'est le coût réel par habitant de la gestion des déchets. La collecte des ordures représente à elle seule 54 % du budget.

**1 sur 2**  
Seulement un déchet sur deux est valorisé sur le territoire. Encore un tiers des poubelles grises sont remplies de biodéchets.

**Pour atteindre les objectifs imposés par la loi d'ici 2025, Ambert Livradois Forez doit encore valoriser plus de 1.000 tonnes de déchets par an. L'intercommunalité mise sur la sensibilisation pour y arriver mais étudie aussi d'autres options comme la tarification incitative.**

**Fanny Guiné**  
fanny.guine@centrefrance.com

**S**i le tri fait partie des actes citoyens du quotidien pour de nombreux habitants, les efforts à fournir sont encore très importants pour arriver à une poubelle « propre ». Lors du dernier conseil communautaire, les élus d'Ambert Livradois Forez ont pu prendre – à nouveau – la mesure du chantier qui les attend, dans les cinq prochaines années, pour réduire drastiquement le poids des poubelles et éviter une taxation trop douloureuse de l'État.

Le service déchets d'ALF, le plus gros service de l'intercommunalité avec 48 agents et 5 millions d'euros de budget annuel, a pris en charge 15.400 tonnes de déchets en 2019. Et seulement la moitié a pu être valorisée : par le tri sé-

lectif, par le compostage individuel ou collectif des déchets organiques, par le recyclage en ressource. C'est encore trop peu. « D'ici cinq ans, on doit valoriser 1.000 tonnes de plus pour respecter les réglementations et arriver à 65 % de valorisation », indique Marc Ménager, le vice-président en charge des déchets, récemment élu vice-président au Valtom (le syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers).

**« Une bouteille en verre sur quatre est encore jetée dans les ordures ménagères »**

Si la marche semble encore

haute, elle pourrait pourtant être franchie dès à présent, si tous les habitants jouaient le jeu : « Actuellement, si l'on enlevait tous les déchets organiques, les "fermentescibles" comme les épluchures de légumes, de notre poubelle grise, on atteindrait déjà cet objectif ! Les biodéchets représentent encore un tiers de notre poubelle », poursuit Marc Ménager. Les erreurs de tri alourdissent aussi la balance. Elles représentent 300 tonnes à elles seules. « Il n'est pas rare de trouver des dépouilles d'animaux ou de la ferraille dans les poubelles jaunes au lieu d'aller en déchetterie... Et une bouteille en verre sur quatre est encore jetée dans les ordures ménagères », rappelle François Fournioux, le responsable du service déchets d'ALF.

**Tous les plastiques dans le bac jaune dès le 1<sup>er</sup> mai**

Les poubelles devraient toutefois s'alléger de facto grâce à l'extension des consignes de tri, qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain dans le Puy-de-Dôme et qui sera finalement effective le 1<sup>er</sup> mai 2021. À cette

date, « il n'y aura plus de question à se poser pour le tri des déchets plastiques : tout ira dans la poubelle jaune. Le tube de dentifrice, les pots de yaourt, les barquettes de gateaux. » Une simplification qui va permettre de trier 800 tonnes de déchets supplémentaires, selon les projections d'ALF.

Le compostage, avec la mise à disposition gratuite de près de 4.000 composteurs individuels et 170 autres pour les quartiers depuis le début d'année, est aussi encouragé pour valoriser les biodéchets.

Outre l'aspect écologique, la nécessité de réduire et valoriser les déchets est surtout économique : la hausse de la TGAP sur les déchets non recyclables pèsera 50.000 € de plus rien que pour 2021, « soit 2 € par habitant ». Pire, selon le responsable du service déchets, « si on ne fait rien, la facture va flamber à minima de 20 € par habitant d'ici 5 ans ».

Pour réduire les coûts, en plus de compter sur la « citoyenneté de chacun », ALF étudie différentes options : la tarification incitative notamment. Elle est

basée sur le calcul de la production de déchets de chaque foyer, comme le réalise déjà le Syndicat du Bois de l'Aumône dans plusieurs intercommunalités. La réorganisation des collectes est aussi sur la table. « On est un territoire très étendu, le ramassage au porte à porte est énergivore. Aura-t-on autant de points de collecte à l'avenir ? Ce sont des choses à revoir », admet Marc Ménager. Enfin, l'utilisation du « pouvoir de police » : « On va devoir réfléchir à une action coercitive pour les comportements inadéquats, comme les dépôts sauvages », ajoute François Fournioux.

Mais la sensibilisation semble la solution la plus efficace pour mieux trier et composter : « Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas », résume François Fournioux. Des réunions sont ainsi programmées avec les maires pour les sensibiliser, et par ricochet pour qu'ils puissent passer le message auprès de leurs administrés. ■

**Info.** Le déplacement prévu demain sur le site de Vernes à Clermont, ainsi que la visite des cinq sites du Puy, sont annulés suite aux nouvelles mesures sanitaires.

**ENVIRONNEMENT** ■ Les déchetteries du Livradois-Forez restent ouvertes

# Un accès autorisé mais limité

Si les déchetteries du territoire ont fermé leurs portes lors du premier confinement au printemps, elles restent cette fois-ci ouvertes. Mais avec des limitations d'accès.

**Fanny Guiné**

fanny.guine@centrofrance.com

Lorsque le déconfinement avait sonné, le 11 mai, des files d'attente de véhicules avec des remorques remplies de déchets s'étaient créées devant les déchetteries, après deux mois de fermeture. Cette fois, pour le reconfinement, ce ne devrait pas être le cas, puisqu'elles restent toutes ouvertes, sur le territoire, de Thiers à Ambert, en passant par Lezoux. Les collectes de déchets sont également assurées normalement.

Sur le territoire de Thiers Dore et Montagne, une priorité d'accès est donnée « aux usagers professionnels et aux collectivités » dans les déchetteries. L'accès aux sites de Thiers, Courpière et Puy-Guillaume est limité « à 4 véhicules sur le quai », sauf à Saint-Rémy-sur-Durolle, qui n'autorise que deux véhicules. Pour éviter l'affluence et limiter l'attente



**DÉCHETS.** Les déchetteries sont ouvertes mais leur accès est limité. ILLUSTRATION CÉCILE CHAMPAGNAT

des usagers, la communauté de communes demande aux particuliers de différer leurs déplacements et dépôts, « dans la mesure du possible ». Par ailleurs, la distribution des composteurs par Insefac-EBE est suspendue pendant le confinement.

Sur le territoire d'Entre Dore et Allier, la déchetterie de Lezoux, gérée par le Syndicat du Bois de l'Aumône, est également ouverte aux horaires habituels, sans rendez-vous en se-

maine et sur rendez-vous le samedi.

Sur le territoire d'Ambert Livradois Forez, les sept déchetteries (Ambert, Arlanc, Cunhat, Marat-Vertolaye, Saint-Anthème, Saint-Germain-l'Herm et Viverols) restent ouvertes avec port du masque obligatoire. « L'accès est limité à 5 voitures sur le même site », précise l'intercommunalité. L'accès aux composteurs de quartier reste autorisé. L'accès aux points de tri, aux bacs col-

lectifs et aux colonnes à verre se fait normalement. ■

## ■ INFO PLUS

**Dérogation.** Pour se rendre dans une déchetterie, les usagers doivent cocher la 7<sup>e</sup> case de l'attestation dérogatoire de déplacement : « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public. »

**AMBERT** ■ Le jeu sera proposé du 28 novembre au 17 décembre sur ALF

## Le concours pour encourager le tri revient

Cette année encore, le service « Déchets » de la communauté de communes Ambert Livradois Forez organise son concours « tri de bouteilles plastique ». Ce jeu sera proposé du 28 novembre au 17 décembre.

Pour participer, rien de plus simple : il suffit d'inscrire ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail sur papier libre, de rouler le papier et de le glisser dans



une bouteille en plastique transparent destinée au tri. Bien sûr, plus on met de bouteilles ainsi reconnaissables, plus on multiplie ses chances de gagner. Ensuite les bouteilles prendront la direction d'un sac jaune et/ou d'un bac de collecte.

Durant toute la durée du concours, les bouteilles contenant un bulletin de participation seront « repêchées » par les mem-

bres du service « Déchets ». Enfin, un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice le 18 décembre à 16 heures, dans les locaux de l'entreprise Claustre Environnement.

Les cinq participants tirés au sort recevront chacun un bon d'achat de 300 €. La remise des prix se fera courant janvier en fonction du contexte sanitaire en vigueur. ■

## ■ VERTOLAYE

# Des composteurs de quartier en accès libre



**DÈS DÉBUT 2024. Les déchets organiques ne seront plus acceptés avec le reste des ordures ménagères.**

Des composteurs de quartier en accès libre viennent d'être nouvellement installés sur Vertolaye par le service déchets d'Ambert Livradois Forez (ALF). Cette démarche s'inscrit dans un programme global, sur tout le territoire, en partenariat avec la commune concernée.

Les maîtres-composteurs Marie Chizelle et Fabien Grelaud étaient présents, mercredi dernier, lors de l'ouverture des composteurs des sites partagés de la Gare et de La Naudie. Les riverains étaient invités à suivre les explica-

tions du compostage ainsi que les référents locaux en formation.

Des bioseaux de transport de déchets (petit seau) ont été remis aux participants (à demander en mairie ou en Gare de l'Utopie).

Ces composteurs collectifs, ouverts à tous, viennent compléter l'offre des composteurs individuels privés et des sites de déchetteries. Dès début 2024, les déchets organiques ne seront plus acceptés avec le reste des ordures ménagères, autant commencer à s'habituer à

ces nouvelles pratiques.

Des feuillets explicatifs sont à la disposition du public afin de bien en respecter les consignes. Ce service d'ALF accompagne les mairies dans cette démarche citoyenne. De nouveaux composteurs seront installés pour le petit Casino et la boulangerie. Ceux du cimetière, de l'école, de l'immeuble Remuzon, etc., sont déjà en service. ■

➔ **Pour info.** Tél. 04.73.82.76.91,  
mail :  
compost@ambertlivradoisforez.fr ou  
sur le site d'Ambert Livradois Forez.